



Secrétariat Sekretariat
Permanent für die
pour la Prévention Prävention
des Pollutions industrieller
Industrielles Umweltbelastung
Strasbourg Kehl

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Activités du SPPPI sur la période de
Mai 2013 à Septembre 2015
Et propositions d'actions 10.2015 - 12.2016



ZUSAMMENFASSENDE BERICHT

(05.2013 - 09.2015)

MIT PROGRAMMÜBERBLICK 10.2015 - 12.2016

À l'occasion des / Anlässlich der

**12^{ième} Assemblée Plénière et Conseil d'Orientation du
SPPPI de Strasbourg-Kehl**

12. Vollversammlung des S3PI mit Orientierungsrat



Le 15 octobre 2015

A LA MAISON DE L'ENTREPRISE
"Espace Européen de l'Entreprise", Schiltigheim (Bas-Rhin)

Sommaire

INHALTSVERZEICHNIS

1.- EN GUISE D'INTRODUCTION - ZUR EINLEITUNG.....	3
2.- BILAN D'ACTIVITÉ 05.2013 - 09.2015 - <i>TÄTIGKEITSBERICHT</i>	4
3.- CONTENU ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS, PERSPECTIVES FUTURES <i>INHALT UND AUSBAU DER AKTIVITÄTEN, BLICK IN DIE ZUKUNFT</i>	6
3.1 – Les Commissions Thématiques (CT) - <i>DIE SONDERAUSSCHÜSSE</i>	6
3.2 – Les groupes de projets (GP) - <i>DIE ARBEITSGRUPPEN</i>	19
3.3.- Retour succinct sur les Conférences-Débats du SPPPI <i>RÜCKBLICK AUF DIE S3PI-KONFERENZEN MIT ANSCHLIESSENDE DISKUSSIONSRUNDE (Mai 2013 – Sept. 2015)</i>	21
3.4 – Développement et perspectives <i>ENTWICKLUNG UND AUSBLICKE (4e trim. 2015 et 2016)</i>	23
4.- SUPPORTS D'ACTION et MOYENS du SPPPI <i>HANDLUNGSTRÄGER und FINANZIERUNG des S3PI</i>	27
4.1 - L'A.P.I.A.S. (Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Agglomération Strasbourgeoise) - Der S3PI-Verwaltungsverband APIAS.....	27
4.2 - La DREAL Alsace, support technique du SPPPI - Die technische Fachbehörde des S3PI.....	28
4.3 - Le Secrétariat du SPPPI-APIAS : Accueil, Animation et Gestion Das S3PI-Sekretariat in seiner Rolle.....	28
4.4 - Le Mot de reconnaissance aux acteurs engagés au SPPPI Das Wort der Anerkennung.....	30
4.5 – Remarques finales "de prospective" - Abschliessende Bemerkungen.....	30
5.- REVUE DE PRESSE et Documents-SPPPI édités <i>PRESSESPIEGEL und Ausgabe von S3PI-Dokumenten</i>	31
5.1 – Un choix d'extraits de Presse - Presseartikelauswahl.....	31
5.2 - Documents édités par le SPPPI.....	37
<i>AUSGABE VON S3PI-DOKUMENTEN</i>	37
REMERCIEMENTS / Ein Wort des Dankes.....	38

1.- EN GUISE D'INTRODUCTION

Les "**Pistes d'action**" du SPPPI s'inscrivent toutes sur la trajectoire spécifique de la **CONCERTATION PERMANENTE**.

Ainsi le SPPPI a pour missions de base : (i) d'être un LIEU OUVERT d'écoute et d'échanges sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et des risques industriels, (ii) de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière de DIALOGUE durable entre acteurs et de PARTICIPATION des citoyens, dans un climat de confiance et de reconnaissance réciproque de toutes les compétences.

Dans ce contexte, **l'ensemble des activités repose sur :**

- Le dialogue permanent, pluri-acteurs et transdisciplinaire, objectif et démocratique.
- La communication interne et externe, le partage de l'information et la "création de liens" entre acteurs, membres et partenaires, du SPPPI.
- La réponse aux demandes de formation et l'accueil de "porteurs de projets" (publics et/ou privés).
- La participation aux expérimentations de terrain dans le rôle "d'observateur qualifié".
- L'aide aux décisions par le développement de l'expertise pluraliste & collégiale, qui relève toujours d'une "logique négociée" entre tous les acteurs concernés, obligés de composer avec des "visions" diverses, le plus souvent s'écartant de la leur.
- La mission de "régulateur" des débats en cas de situations devenues conflictuelles, car non anticipées.

Les "**acteurs**" du SPPPI se répartissent en **cinq Collèges**, à savoir :

- Acteurs économiques et exploitants industriels.
- Elus et représentants de Collectivités locales.
- Représentants de Services de l'Etat.
- Représentants d'associations (de protection de l'environnement, de "consommateurs", d'activités sociales diverses) et de "Riverains".
- Scientifiques, personnes qualifiées et "experts".

ZUR EINLEITUNG

*Ein S3PI ist ein - in Frankreichs industriellen Regionen - stets vorhandenes Informations- und Beratungsgremium, jeweils bestehend aus **Vertretern der Behörden, Betriebsleitern, Wissenschaftlern, Interessensverbänden und interessierten Bürgern**. Das Gremium hat keine beschließende Funktion, kann aber Untersuchungsprogramme wie z.B. im aktuellen Fall in der Luftreinhaltung ein Interreg IV Oberrhein- Programm anstoßen (So das Projekt "**Atmo-IDEE**" dessen Schlusskonferenz am 9.12.2014 in Strassburg stattfand). Gleichzeitig dient es als Plattform zum sachlichen Austausch von Argumenten in Beschwerdesituationen.*

Das S3PI, gilt als eine Einrichtung « der gemeinsamen Abstimmung » mittels dauerhaftem Meinungs-austausch. Die S3PI-Einrichtung bringt die Akteure an einen Tisch und lässt Sie die beste Möglichkeit und den besten aller Gesichtspunkte finden, um eine, von Allen angenommene, Entscheidungshilfe zu liefern, im Hinblick auf nachhaltige Entwicklung.

La **Zone portuaire rhénane** où se situent, sur les deux rives du grand fleuve-frontière entre la France et l'Allemagne, plusieurs installations industrielles à « haut risque » (classées SEVESO) est **au cœur** du « **Territoire d'action** » du **SPPPI** de Strasbourg-Kehl.

L'impératif sur ce territoire et les territoires adjacents est d'y **faire cohabiter l'Homme, les Activités économiques et la Nature** (milieux air, eau, sols et forêts).

Im Handlungsraum des S3PI und dessen Umgebung ist die Notwendigkeit des Zusammenlebens des Menschen, der Wirtschaftstätigkeit sämtlicher Unternehmen und der Natur unbedingt erforderlich.

Das Rheinhafengebiet liegt im Herzen des Handlungsraums des S3PI Strassburg-Kehl.



2.- BILAN D'ACTIVITÉ / 05.2013 - 09.2015 / TÄTIGKEITSBERICHT

Les Commissions Thématiques (CT) / DIE SONDERAUSSCHÜSSE

- **CT "Air et bruit / LUFT U. LÄRM"**:
12.12.2013 / Présentation PPA ; 09.10.2014 / + Production BLUE PAPER.
- **CT "Eau, Sols et Déchets / WASSER, BODEN U. ABFÄLLE"**:
14.10.2013 / Éco-quartier Danube ; 09.01.2014 / PAOT en Alsace ; 17.02.2014 / Réutilisation Terres excavées ; 09.09.2014 / Pollution nappe à l'Elsau ; 13.11.2014 / Reichstett Wagram Terminal; 23.04.2015 / Reichstett Brownfields.
- **CT "Prévention des Risques / VERHÜTUNG VON RISIKEN"**:
05.11.2013 / PPRT Port aux pétroles ; 21.01.2014 / Directives SEVESO 2 et 3 ; 17.09.2015 / PPRT du Bas-Rhin (les "post-PPRT").
- **CT "Actions Transrhénanes / RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN"**:
05.12.2013 / Serious Game @L.E.R.T.E ; 24.05.2014 / Porte ouverte ASPA "20 ans de Coopération Transfrontalière / projets INTERREG Rhin supérieur".
- **CT "Information & Communication / ÖFFENTLICHE INFORMATIONSENTNEHMEN"**: 14.10.2013 ; 05.12.2013 ; 09.01.2014 ; 09.09.2014 ; 23.04.2015.

Les Groupes de Projet (GP) / DIE ARBEITSGRUPPEN

- **GP Nuisances olfactives & Industriels** signataire de l'engagement de progrès « Charte odeurs: 01.10.2013 ; 24.06.2014 ; 27.11.2014 / Groupe de travail restreint : N° Tél.-plaintes.
- **GP PPTPA** : 17.10.2013 / Projets Interreg IV, avancement "Atmo-IDEE" et présentation "BIOCOMBUST" ; 06.03.2014 / Atmo-IDEE cellule Com; 15.09.2014 / Atmo-IDEE cellule Com ; 03.11.2014 / Projet Atmo-IDEE, prépa. clôture.
- **GP "Jacoutot" PLUS** : 24.10.2013.
- Réunion thématique du Collège "**Associations et Riverains**" : 25.11.2014 / questions "Géothermie" en préparation du 2^e Séminaire transrhénan.

La "Conférence des Présidents" / "JAHRESTREFFEN DER VORSITZENDEN"

(CT et GP du SPPPI avec le SRT-DREAL) les 21.03.2014, 02-04 et 19.06.2015

Conférences-Débats du SPPPI / KONFERENZEN MIT ANSCHLIESSENDE DISKUSSION

- 11^{ième} Assemblée **plénière** du SPPPI : au PMC-Strasbourg (06.06.2013).
- Rencontre-débat du SPPPI "Aujourd'hui, quelle **place pour l'Entreprise** – dans, où, hors – la Ville ?" (5 intervenants invités et Table-ronde), à la DREAL Alsace (08.10.2013).
- Conférence de Philippe Ackerer, DR CNRS, LHyGeS-Université : "Impact du **changement climatique** sur le cycle de l'eau en Alsace", à la DREAL Alsace (25.03.2014).
- Conférence de Jean-Michel Fourniau, DR à l'IFSTTAR-DEST Paris : "Gouvernance concertée et construction d'une **culture du Risque**", Campus du CNRS (Ex Ifare), Strasbourg-Cronenbourg (22.05.2014).
- 2^{ième} Séminaire transrhénan sur la **Géothermie profonde** dans le Rhin supérieur, Strasbourg Eurométropole (05.02.2015).

Forum Inter-SPPPI / FORUM DER S3PI-EINRICHTUNGEN

- Participation au **forum de Bordeaux-Pessac**, du 2 au 4.04.2014 (Laurence Morival, déléguée.)

Documents-SPPPI édités / AUSGABE VON S3PI-DOKUMENTEN

- Lettres semestrielles d'information du SPPPI : Éditions de Mai 2013-N°37, Novembre 2013-N°38, Mai 2014-N°39, Novembre 2014-N°40.
- Plaquettes spécifiques des Entreprises LANXESS Emulsion Rubber (**2014**) et SAFRAN-Messier-Bugatti Dowty (**2015**) en complément au Document-Guide / Les risques technologiques "l'accident panique, les bons réflexes sauvent !"
- Document d'information bilingue "Risques majeurs dans la région du Rhin supérieur" Informationsheft "Risiken am Oberrhein" (**2014**).

Participations à la formation / TEILNAHME AN WEITERBILDUNG

- Formation universitaire à la **Faculté de Médecine** de Strasbourg : Intervention en Licence Professionnelle des métiers de la Santé au travail et dans l'Environnement (13.02.2014 & 19.02.2015).
- Formation d'éco-conseillers à l'Institut européen **ECO-Conseil** de Strasbourg (postgrade master) : Intervention / module "Risques majeurs" (14.01.2014).
- Parlement de sciences sur l'Eau du "**Jardin des Sciences**" de l'Université : Fonction de référent de commission thématique (pollution des eaux souterraines) auprès d'enseignants et élèves de **Lycées** (29.05.2013, 27.05.2014 et 28.05.2015).

Participations en "observateur qualifié" / TEILNAHME ALS SACHKUNDIGER BEOBACHTERAux comités locaux de "suivi et surveillance" (CSS, ex-CLIC et CLIS) :

- CSS "Lingenheld" du 13.05.2013 (Laurence Morival).
- CSS "UIOM- Senerval" les 16.05.2013, 10.06.2014 ;
- CSS "Wagram Terminal-Butagaz-Lanxess" les 12.09.2013 (ex-CLIC "CUS Nord"), 01.07.2014, 30.06.2015.
- CSS "Port aux pétroles" les 06.10.2014 (ex-CLIC "Port"), 16.06.2015.
- Comité de suivi du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2) du 19.12.2013 (Laurence Morival).
- Commission Locale de l'Eau du "SAGE Ill-nappe-Rhin" les 05.09.2013 / Révision du SAGE, 11.12.2014 / SAGE approuvé et débat sur le projet de "Calcoduc" du Comité de bassin Rhin-Meuse).

Aux exercices PPI du SIRACEDPC : le 05.02.2014, Test sirènes / site BUTAGAZ ; le 22.01.2015, Exercice PPI LANXESS + débriefing du 10.04.2015.

Au Groupe de Travail "Environnement" (ARBEITSGRUPPE "UMWELT") des Villes de Strasbourg et de Kehl: 26.06.2013 à Kehl (OJ : Bruit / rive droite, prévention des risques coté Kehl, état du projet UPM-Biodiesel); 23.09.2014 à Kehl (OJ : projets de Géothermie profonde à Strasbourg-Kehl et exploitation de l'UIOM par Senerval) ;

Invitations et Interventions aux manifestations / EINLADUNGEN UND TEILNAHME AN VERANSTALTUNGEN

- Séminaire de l'Euro-Institut "La **coopération transfrontalière** dans le Rhin supérieur, un outil au service du citoyen" : le 24.05.2013 à **Kehl**.
- Conférence de clôture de **l'année européenne de l'air** : le 09.12.2013 à Strasbourg, **Maison de l'Europe**.
- Journées de Neurologie "JNLF-Strasbourg 2014", Modérateur à l'atelier du Dr Reis "pollution de l'air et maladies neurologiques" : le 03.04.2014 au **PMC-Strasbourg**.

- Démarche ALSACE 2030 - Atelier "**Air, Eau, Environnement-Santé**" : les 22.01.2014, 07.02.2014, 15.05.2014, et RV de convergence 25.06.2014, à la **Maison de la Région**.
- Rencontre CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin "La **place des entreprises** industrielles et logistiques dans les zones urbaines" : le 11.04.2014 à la **CCI** Strasbourg.
- 2^{ième} Rendez-vous "**Elus-citoyens**" de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : le 15.05.2014 à Kehl.
- 6^{ième} Séminaire de la Commission Locale de l'Eau (les "15 ans" de la CLE) du **SAGE III-Nappe-Rhin** : le 10.07.2014 à la **Maison de la Région**.
- Réunion "Vie associative – Chambre de Consommation Alsace (CCA)", Rencontre-débat sur les enjeux de la **Géothermie profonde** : le 08.09.2014 à la **CCA** Strasbourg.
- Conférence de **clôture du projet** INTERREG IV-Rhin Sup. "**Atmo-IDEE**", piloté par l'ASPA : le 09.12.2014 à la **Maison de la Région**.
- Comité Consultatif sur la Géothermie profonde de **Strasbourg Eurométropole** : Mise en place du 19.12.2014, 2^e séance du 13.04.2015 au Centre Administratif.
- Rencontre de communes "Les politiques de l'énergie en Fr & De, focus sur l'espace transfrontalier **Strasbourg-Ortenau**" : le 19.05.2015 au Centre administratif de l'**Eurométropole** (Org. Réseau TRION-Climate).
- Rencontres Alsaciennes de l'Environnement (7^e édition) "Changement climatique en Alsace, du constat à l'action" : le 18.06.2015 à la **Maison de la Région**.
- Assemblée Générale ordinaire de l'ASPA-Atmo "Alsace" : les 18.06.2013, 16.06.2014 et 23.06.2015, à l'**ASPA Schiltigheim**.

3.- CONTENU ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS, PERSPECTIVES FUTURES **INHALT UND AUSBAU DER AKTIVITÄTEN, BLICK IN DIE ZUKUNFT**

3.1 – Les Commissions Thématiques (CT) **DIE SONDERAUSSCHÜSSE**

- Dans les secteurs opérationnels relatifs à leurs thèmes respectifs, chacune des commissions du SPPPI s'informe d'un état des lieux, du niveau des technologies, de leur mise en oeuvre concrète, de l'application d'une réglementation évolutive, des conditions d'acceptation sociale des projets de développement et de la conduite des "chantiers" qui en résultent.
- La coordination entre les cinq commissions thématiques est assurée par le "secrétariat technique" du SPPPI (une ingénieure du Service "Risques Technologiques" -SRT- de la DREAL Alsace, mise à disposition pour 20% de son temps d'activité d'agent de l'Etat) et par la "Conférence des Présidents", une rencontre annuelle organisée pour discuter de la programmation d'actions concertées, à la lumière de certaines orientations prioritaires affichées par le SRT.
- Le SPPPI connaît en ce second semestre de l'**année 2015**, trois **changements de présidence** de ses Commissions :

M. Alain Cantineau cède sa place à Mme Andrée Buchmann pour la CT "**Air et Bruit**", Mme Béatrice Bulou prend la suite de Mme Andrée Buchmann pour la CT "**Eau, Sols et Déchets**", M. Yves Bossuyt succède à Mme Annie Bénétreau pour la CT "**Prévention des Risques**".

➤ **CT "Air et Bruit", présidée au SPPPI par le Pr. Alain CANTINEAU**
(Mme Andrée Buchmann lui succède à l'été 2015)

Le **12 décembre 2013**, la commission "Air et Bruit" du SPPPI s'est réunie à la DREAL Alsace pour écouter M. Michaël BERTIN, Chargé de mission Qualité de l'Air et Climat, au Service ECLA de la DREAL, qui présenta aux participants le dossier de révision du Plan de Protection de l'Air (PPA) de Strasbourg, soumis à l'enquête publique jusqu'au 23 décembre 2013 (Le président de la commission d'enquête a participé à la réunion) Michaël BERTIN expliqua que la révision du PPA a été l'occasion d'aller plus loin (que la version précédente de 2011) sur le diagnostic, sur la stratégie de mise en place de mesures de protection de la population et de zones de vigilance, ainsi que sur les moyens d'actions sur la pollution de fond et/ou de proximité. Plusieurs scénarios ont été étudiés pour évaluer les impacts des différentes sources de pollution sur la qualité de l'air.



Les réflexions ont débouché sur quinze actions spécifiques qui ont pour objectifs de :

- Réduire les émissions issues de l'agglomération en fonction des "secteurs d'activité" (Industrie, Transport, Aménagement Urbain, Bâtiments) ;
- Viser à protéger les populations présentes dans les "zones de vigilance" (Proximité des voies rapides urbaines, Centre Ville, Avenue du Rhin en cours de densification) ou susceptible de s'y installer ;
- Améliorer les "connaissances" pour mieux orienter les actions à venir.

Le **projet Atmo-IDEE** participe de cet objectif du "mieux connaître" (à voir la présentation du **GP PPTPA**).

Le **9 octobre 2014**, la commission "Air et Bruit" du SPPPI de Strasbourg-Kehl a accueilli à la DREAL Alsace la responsable "Qualité Hygiène Environnement" de la société BLUE PAPER, Mme Karima CHAKRI pour une présentation des activités de cette entreprise. Blue Paper, une "joint-venture" créée par les groupes Klingele (D) et VPK Packaging (B), a racheté les actifs de l'usine ex-UPM au Port du Rhin. Précédemment dédié à l'élaboration de papier magazine, le site a été reconverti en unité de production de papier ondulé.

La discussion lors de cette séance a porté sur le contenu d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (augmentation de production) en cours d'examen, présenté par Mme CHAKRI.

Il a été rappelé qu'une première visite de Blue Paper a eu lieu au printemps 2014, pour un groupe de 20 membres du SPPPI et que la présidence du SPPPI avait été invitée à l'inauguration et à la visite (privée) du site Blue Paper de Strasbourg le 25 septembre 2014.

(Cf. Cliché Blue Paper: Industriels et Elus responsables des Collectivités territoriales, côte à côte, dans la LETTRE d'information du SPPPI N° 40 – nov. 2014)

➤ **CT "Eau, Sols et Déchets", présidée au SPPPI par Mme Andrée BUCHMANN**
(Mme Béatrice BULOUI lui succède à l'été 2015)

Le **14 octobre 2013**, la commission organisa, conjointement avec la commission "Information-Communication" une rencontre-débat sur l'identification de l'Eco-quartier DANUBE, l'un des points forts de l'urbanisation du projet Deux Rives Strasbourg-Kehl.

Le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concertée "ZAC Danube", située sur une friche industrielle (Ancienne Usine à gaz) avait été approuvé en 2011. Le retour sur plus de dix années de questionnements, d'études et d'évolutions méthodologiques autour de la reconversion de cette "friche Danube", a été présenté et commenté par Laurent SIRY, Chargé d'expertises sur les dommages à l'environnement au service "écologie urbaine" de Strasbourg Eurométropole. Le 19.01.2010 l'ancienne Usine à gaz fit l'objet d'un PV de récolement de la DREAL récapitulant les travaux de dépollution du site. Le site DANUBE ne relevant plus du cadre des installations classées, la maîtrise des risques incombait au maître d'ouvrage. En 2011, le dossier de réalisation de la ZAC fut définitivement approuvé.

L'opérateur-aménageur de l'Eco-quartier, M. Alain CHIESA (SERS), présenta l'analyse des risques résiduels (ARR) dont les risques sanitaires liés à la qualité des sols et des eaux souterraines. Au-delà des investigations antérieures de nouvelles études environnementales (à la demande de l'aménageur) ont été effectuées par BURGEAP-Environnement sur la totalité de la Zone.

Présentées par Mme Nathalie MONTIGNY (BURGEAP), les travaux ont révélé la présence d'hydrocarbures volatils en "teneurs parfois élevées" sur le secteur de l'ex-Usine à Gaz. Par contre, l'absence de mercure volatil a pu être confirmée sur la totalité du site. Fondées sur ces analyses, des précautions à prendre lors des phases constructives de l'éco-quartier ont été recommandées au titre de la prévention des risques. Elles comprennent : (i) le choix d'un seul niveau de sous-sol pour éviter toute nuisance sur les infrastructures enterrées, (ii) l'élimination des transferts de composés volatils des sols vers les bâtiments pour y garantir la qualité de "l'air intérieur", (iii) la mise en place de vides sanitaires ventilés sous les "établissements sensibles" (dossier soumis à expertise de l'ARS), (iv) le suivi de la qualité des eaux souterraines.

Le **9 janvier 2014**, comme suite aux conférences (SPPPI, 20.11.2012) sur "l'état et le devenir de la qualité des eaux de la nappe phréatique rhénane", la commission a convié M. David LOMBARD, chargé de mission planification au service Milieux et Risques Naturels - Pôle Territoires-Eau-Paysages de la DREAL Alsace, pour une présentation des Plans d'Action Opérationnels Territorialisés (PAOT) 2013-2015.

L'ambition de ces "Plans Départementaux" est de cibler les priorités d'action. Du programme de mesures à la déclinaison locale en programme d'actions, ces Plans mobilisent les acteurs (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, associations...) et les partenaires institutionnels (services de l'État, agences de l'eau, conseils départementaux ...) là où les efforts sont nécessaires de façon plus spécifique pour l'atteinte du bon état des eaux, conformément aux objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau.

Mme Hélène MORIN (Service Risques Technologiques de la DREAL) fit le point sur les actions tournées vers les industries, élaborées en collaboration avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Inscrites au PAOT, il s'agit notamment de mesures (i) pour réduire les rejets de substances dangereuses dans l'eau (170 installations industrielles sont concernées en Alsace), (ii) de modernisation d'installations vieillissantes (17 établissements concernés) pour prévenir tous risques de pollution accidentelle, (iii) pour réduire, confiner et surveiller les pollutions "historiques" (sites et sols pollués).

David LOMBARD évoqua en conclusion le volet "Agriculture" du projet de mesures pour le Plan 2016-2020 : Les actions définies à l'échelle d'une aire d'alimentation de captages d'eau concernent les zones sensibles "sous pression nitrates et pesticides".

La séance du **17 février 2014** a été introduite par M. Jérémie HEINTZ, chargé de mission "reconquête territoires dégradés" au Pôle sols, sous-sols de la DREAL-SRT. Il précisa que le réaménagement de sites industriels pollués posait les problèmes de la gestion des terres excavées et de leur valorisation après traitement. La gestion des terres excavées fait l'objet d'une action prioritaire de l'inspection des installations classées. Invités à cette réunion du SPPPI, Mme Céline BLANC et M. Laurent ROUVREAU (BRGM) ont présenté le contexte et les enjeux de la méthodologie de réutilisation hors site des terres excavées. Elaborée par des acteurs institutionnels et professionnels cette méthodologie qui répond à des enjeux économiques et environnementaux fit l'objet du "Guide de réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans des projets d'aménagement", publié le 19 avril 2012.



Ce guide expose les règles de l'art et les modalités sous lesquelles certaines terres peuvent être réutilisées dans une optique de développement durable, de protection des populations et de l'environnement. Lors des échanges avec les nombreux participants (52 personnes présentes), les problèmes relatifs à la reconquête de friches industrielles sur le territoire du SPPPI – à l'exemple du site "Danube" et de celui de l'Ex-Raffinerie de Reichstett – ont été débattus en liaison avec la question de la localisation de plateformes d'accueil et de transit des terres excavées – à l'exemple du site d'Oberschaefolsheim de la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT.

Le **9 septembre 2014**, la commission "Eau, Sols et Déchets" organisa, conjointement avec la commission "Information-Communication" une rencontre-débat sur la "gestion de la pollution de la nappe phréatique par le tétrachloréthylène" (un solvant chloré d'usage industriel) à Strasbourg-Elsau, quartier situé dans le sud-ouest de la ville. La réunion, tenue au campus du CNRS à Cronembourg, fut organisée à la demande de Mme Béatrice PIPART, chargée de mission "Parcs Naturels Urbains" (PNU) à la Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) qui relaya une demande de l'Association des résidents du quartier de l'Elsau (AREL). Laurent SIRY (CUS) indiqua que plusieurs exploitations industrielles s'étaient succédées sur le secteur depuis la fin du 19^e siècle.

De 2008 à 2012 la surveillance de la qualité des eaux souterraines révélait une persistance de la pollution malgré les travaux engagés pour la résorber. Le constat d'une présence du polluant proche du toit de la nappe phréatique justifia la condamnation des puits implantés dans les jardins familiaux du quartier.

L'exploitant actuellement présent sur le site - la société Pierrette TBA-Elis Alsace – n'utilise aucun solvant chlorés. Mme Véronique Henry (Ingénieur-environnement de l'entreprise) rappela que la blanchisserie industrielle en activité entre 1956 et 1984 avait recours à la technique du nettoyage à sec et que des traces de polluant ont été mis en évidence au droit du site sans qu'aucune « zone source » n'ait pu être délimitée précisément. Dans son intervention, Mme Célia BOYER (DREAL-Unité territoriale 67) rappela que les sources "anciennes" de pollution, inaccessibles sur le site, ne peuvent être traitées. De ce fait il s'agit de supprimer tout transfert de la pollution observée au-delà du périmètre du site et de suivre les travaux en cours portant sur des mesures de confinement hydraulique.

L'intervention de Philippe ACKERER (Directeur de Recherche CNRS au LHyGeS-Université de Strasbourg) a permis de comprendre les mécanismes complexes de "diffusion-dispersion" de solvants chlorés dans l'aquifère. Devant la quasi impossibilité de pratiquer des techniques de décontamination (de type *venting* par exemple) du sol situé sous l'exploitation industrielle en activité, il recommande la solution du "barrage hydraulique" en aval immédiat du site : l'eau captée dans un puits "de fixation" de la pollution sera traitée avant d'être rejetée (Méthodologie appliquée au cas de pollution accidentelle de Benfeld).

Dans le cadre du débat nourri de multiples questions posées par les participants, François VILLEREZ (Chef de l'UT67 / DREAL) estima que la pollution sur le site de "Pierrette TBA-Elis Alsace" à l'Elsau pouvait être qualifiée de "maîtrisée" au vu de l'absence de risque sanitaire et d'impact sur l'environnement.

Olivier RAZAKARISOA (Ingénieur CNRS au LHyGeS-Université de Strasbourg) fit remarquer que l'appellation "pollution maîtrisée" exigeait la neutralisation à la source. La source – ou les sources – n'étant pas connue avec précision, cette neutralisation n'a pas encore pu être obtenue sur le site en question. En tous cas, une stricte stratégie de suivi de la situation à l'Elsau est de mise.

Remarque : A la sortie de la réunion, les représentants d'associations de quartier ont déclaré avoir apprécié ce "partage d'informations et de perspectives" avec l'ensemble des parties prenantes (*Élus, industriels, services des collectivités et de l'État, scientifiques*).

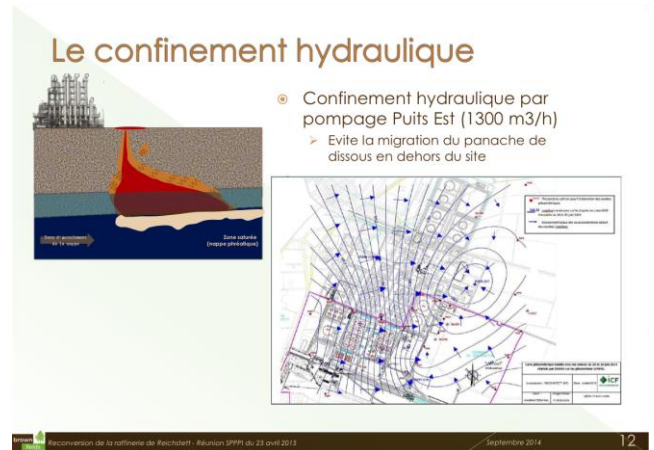
Le **13 novembre 2014**, la commission s'est réunie à la Maison de l'Entreprise à Schiltigheim pour une présentation des activités de la société Wagram Terminal Reichstett (WTR), repreneur de la partie "dépôt Sud" de l'ex-Raffinerie Pétroplus Raffinage Reichstett (PRR). L'essentiel de l'exposé de Mme Régine ALOIRD concerna la stratégie de dépollution du site. Conformément aux arrêtés préfectoraux de 2013, WTR a mis en place un réseau piézométrique de surveillance de la qualité des eaux souterraines sur la limite foncière du site. Assistée de M. Pascal ROUDIER, gérant de l'entreprise HYPHEN CONSULTANTS, Mme ALOIRD annonça un budget total de dépollution dépassant 6 millions d'euros. M. ROUDIER indiqua que les mesures hydrogéologiques de terrain, accompagnées d'une nouvelle modélisation, ont permis de localiser 5 zones- "sources" de pollution sur le site.

Il rappela que diverses investigations ont montré que les produits "flottants" étaient quasi immobiles et que des substances dissoutes, présentes dans la nappe, étaient entraînées en profondeur sous l'effet du pompage d'eau dans le "puits EST", opéré dans l'aquifère au niveau "moins 45 mètres" environ. De la sorte, en fonction de l'accessibilité des sources de pollution – les installations étant en cours d'exploitation sur le site – de la nature et du volume des polluants, plusieurs zones à traiter en urgence ont été définies et un plan d'actions, décliné en dix points, a été arrêté. D'ores et déjà le traitement des zones de "flottants-bitumes" est en cours par le creusement de "piscines" (tranchées) permettant de récupérer les polluants au toit de la nappe phréatique.

Les zones, "encombrées" par des pipe-lines, où la présence de produits (explosifs et/ou toxiques) du type essence a été détectée, sont programmées pour subir dès 2015 des traitements chimiques ou biologiques. Lors de cette séance le SPPPI avait invité M. Wolfgang STADLER à présenter la société Remex Ressources Minérales SAS dont le siège social "France" se trouve à Niederhausbergen. L'entreprise est spécialisée dans le traitement et la revalorisation de "déchets minéraux" tels des sédiments contaminés et des terres polluées. Au cours des discussions, M. STADLER s'est dit intéressé par les opérations de dépollution du site de l'ex-Raffinerie de Reichstett. (L'invitation prévue des "reprenneurs" de la "partie NORD" de la friche industrielle ex-PRR devait être remise au printemps 2015).

Le **23 Avril 2015**, le SPPPI invita les membres des commissions "eau, sols et déchets" et "info-com." à la rencontre avec M. Abdelkrim BOUCHELAGHEM, Directeur Général de le Sté BROWNFIELDS. Les activités de cette société consistent dans le rachat, la réhabilitation et la reconversion (réaménagement et commercialisation des surfaces) de friches industrielles. Ainsi l'entreprise a acquis une surface de 85 hectares située au nord de l'emprise de l'ex-Raffinerie de Reichstett pour y créer un "Parc d'activité".

Lothaire ZILLIOX rappela le contexte de l'opération d'envergure – à portée environnementale, économique et urbanistique – à la suite de l'arrêt, en avril 2011, de l'exploitation du site par la société PRR.



Dans sa présentation, M. BOUCHELAGHEM annonça trois séries d'études jusqu'à la fin 2015, à savoir : (i) des investigations complémentaires sur les zones voisines de l'emprise BROWNFIELDS et la prolongation vers le nord du réseau de piézomètres de surveillance de la qualité des eaux souterraines mis en place par Wagram Terminal ; (ii) la modélisation hydrogéologique du site ; (iii) la préparation d'un plan de gestion.

Sur le terrain, il sera procédé à la planification des opérations de dépollution sur les zones impactées et la maintenance des équipements du site sera poursuivie, y compris le pompage au puits Est.

Lors des échanges avec les nombreux participants, M. BOUCHELAGHEM avait à répondre à une multitude d'interrogations. A la question des délais de commercialisation des parcelles il répondit que l'opération de cession des lots aux clients intéressés commencera par les secteurs non pollués et se poursuivra au fur et à mesure de l'avancement des travaux de dépollution des secteurs impactés. A la question de la sécurité des personnes qui fréquenteront le Parc d'activité futur, proche d'établissements industriels "à hauts risques" (WTR, Butagaz, Lanxess), il répondit que les prescriptions afférentes au zonage défini dans les PPRT seront respectées.

Dans la suite des discussions, Mme Régine ALOIRD présenta l'avancement de la dépollution du site Wagram Terminal dans le cadre des dix actions, présentées lors de la réunion du 13 novembre 2014. Elle indiqua que, si BROWNFIELDS et sa société WTR travaillent en synergie, leurs objectifs diffèrent quelque peu. La société WAGRAM s'efforce de réaliser la meilleure dépollution possible sans impacter l'intégrité des installations qu'elle exploite d'ores et déjà. L'ensemble des travaux (un investissement de près de 40 Mio €) devrait prendre fin en début de l'année 2016, l'ambition de WRT étant, à terme, d'obtenir la certification ISO 14 000.

Une dernière question était relative au risque de remontées de la nappe et de ses conséquences éventuelles après l'arrêt du pompage au puits Est. M. BOUCHELAGHEM répond que, dès lors que Wagram Terminal aura éliminé les polluants présents dans son emprise, BROWNFIELDS deviendra le gestionnaire du puits Est dont l'arrêt sera décidé en lien avec l'activité déployée sur le site en reconversion.

➤ **CT "Prévention des Risques", présidée au SPPPI par Mme Annie BENETREAU (M. Yves BOSSUYT lui succède fin 2014)**

La commission a pour priorité de susciter une culture du Risque auprès des populations (Adhésion, acceptation et comportements en cas d'alertes) en liaison avec les partenaires concernés par la prévention (Plans PPRT, règles d'urbanisme...) et l'intervention en cas d'accident (Plans de secours PPI, participation aux exercices ...).

Le **5 novembre 2013**, la commission a traité de l'avancement des Plans de Prévention des Risques Technologiques (**PPRT**) sur le territoire du département du Bas-Rhin. D'entrée, Mme Marie DION (Ingénieure au Pôle Risques accidentels / DREAL Alsace) rappela que le PPRT du Port aux Pétroles de Strasbourg faisait l'objet d'une prolongation du délai d'approbation.

Elle indiqua ensuite que le Port aux pétroles était l'un des huit sites expérimentaux retenus à l'échelle nationale au titre du Programme d'Accompagnement des Risques Industriels (PARI) pour l'élaboration d'un guide méthodologique à destination des acteurs locaux pour la mise en œuvre des travaux prescrits par les PPRT. Invité à la réunion du SPPPI, le président de la commission d'enquête publique, M. Alfred KNITTEL, présenta la synthèse des conclusions de l'enquête relative au projet de PPRT "**Port aux pétroles**". Il précisa que la Commission (i) a donné un avis favorable au PPRT, à la condition expresse qu'une ou plusieurs voies d'accès alternatives – à travers la forêt ou par le Nord - soient créées pour permettre au public d'accéder librement aux zones de loisirs et aux abords du Rhin, et a requis la suspension temporaire du processus de classement de la forêt de la Robertsau comme réserve naturelle, de sorte à ne pas entraver ce projet, (ii) a également recommandé que le maître d'ouvrage instaure une première série de mesures de protection, en interdisant, par exemple, la circulation nocturne sur le Quai Jacoutot, jusqu'à ce que cette réserve expresse soit remplie.

Suite à cette présentation, de longs échanges entre les nombreux participants à la réunion ont pu avoir lieu.

Le débat porta sur de nombreux points, dont :

- Celui de la mise en œuvre de la "réserve expresse" évoquée par M. KNITTEL, liée à la fermeture du Quai Jacoutot et au statut futur de la forêt Robertsauvienne (l'avis ministériel sur ce dossier étant en attente);
- Celui de "risques" non suffisamment pris en compte dans le projet de PPRT, projet qui, de l'avis de riverains de la Robertsau, ne répond pas aux exigences de sécurité attendues ;
- Celui d'une éventuelle reconversion du site portuaire après le "déménagement" souhaité du Port aux pétroles ;
- Celui encore de la faiblesse de la coopération transfrontalière en matière de prévention des risques. Un compte-rendu synthétique de Me Hervé BEGEOT sur le "fonctionnement" du Groupe de Projet "**Jacoutot PLUS**" qu'il pilota au SPPPI à partir du 14 février 2013 clôtura la séance : Il dressa à regret un constat d'impasse (**Cf. § 3.2** de ce rapport : Réunion du **GP, le 24 oct. 2013**).

Remarques tirées du débat au sujet de l'enquête relative au PPRT du Port aux Pétroles :

- Le Président Knittel d'ajouter : "Si le danger devait effectivement être plus important que celui établi dans le dossier d'enquête soumis, alors la demande expresse de fermer le quai Jacoutot à la circulation formulée par la commission est d'autant plus justifiée".
- Au vu de l'âpreté des échanges entre les acteurs concernés, M. Pierre-Antoine Deetjen (représentant la CCI) invita le SPPPI à organiser une rencontre-débat spécifique à la question des enquêtes publiques et des attentes de la société civile par rapport à ces consultations.

PPRT Port aux pétroles : Communiqué de presse du 9 septembre 2013 / DREAL Alsace

Le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques du Port aux Pétroles a fait l'objet d'une enquête publique du 25 février au 11 avril 2013. Préparé par les services de l'Etat, il a fait l'objet d'une large concertation et toutes facilités ont été données à la commission d'enquête conduite par M. Knittel, Mme Trommetter et M. Ostwald, pour permettre l'expression du plus grand nombre. Une réunion publique s'est tenue le 21 mars dernier qui a rassemblé plus de 200 personnes, riverains des installations ou usagers empruntant le quai Jacoutot pour se rendre le long du Rhin.

Le rapport de la commission d'enquête daté du 12 juillet 2013 est accessible sur le site internet de la DREAL. Ce rapport, de grande qualité, a émis un avis favorable au projet de PPRT compte tenu des risques d'accidents découlant des activités industrielles implantées quai Jacoutot. Mais cet avis favorable est émis sous la réserve expresse que « soient ouvertes ou créées une ou plusieurs voies de circulation – à travers la forêt de la Robertsau ou par le Nord - pour permettre au public d'accéder librement et sans restriction aux sites de loisir et au bord du Rhin ».

Le Préfet du Bas Rhin rejoint l'analyse des commissaires enquêteurs selon laquelle la sécurité d'accès aux zones de loisir et aux rives du Rhin doit être en toute circonstance assurée. La décision de créer une voie d'accès alternative hors des périmètres de danger ne relève pas de l'Etat dans le cadre des procédures de PPRT. Il n'est donc pas possible en droit de conditionner la sécurité des populations à cette éventualité qui ne dépend pas des parties au PPRT. Par ailleurs, l'Etat n'envisage pas de remettre en question la procédure de classement de la forêt de la Robertsau en réserve naturelle.

*Dans ces conditions, **l'accès au quai Jacoutot sera strictement réglementé pour renforcer la sécurité du public.** Les mesures envisagées à cette fin dans **l'arrêté d'approbation du PPRT**, sont les suivantes : -*

- pose de panneaux d'information signalant le danger, les précautions à prendre, et recommandant aux promeneurs et usagers des zones de loisirs d'emprunter les voies accessibles depuis le parking de Pourtalès ;*
- interdiction d'accès permanente aux piétons et vélos du quai dans le périmètre de danger ;*
- interdiction d'accès, la nuit, à tous véhicules non autorisés ;*
- interdiction d'accès à tous véhicules dans les périodes d'exploitation les plus sensibles et asservissement d'interdiction automatique d'accès avec alarme, à la détection de toute fuite de carburants.*

*Les dispositions définitives dans ce cadre seront arrêtées après réalisation d'études de danger complémentaires et mise en place de barrières permettant de réguler l'accès au quai. Leur calendrier sera également fixé dans **l'arrêté d'approbation du PPRT**. Une concertation sera menée avec les autorités locales et les industriels pour préciser et mettre en œuvre ces mesures réglementaires dans les meilleurs délais.*

Le **21 janvier 2014**, la commission écouta deux exposés relatifs aux directives SEVESO II & SEVESO III suivis d'une présentation des "outils complémentaires" que sont, dans la réglementation française, les POI, PPI et PPRT pour la maîtrise des risques majeurs. (Cf. le Document-Guide édité par le SPPPI)

M. Gaby GRAS (SRT/ DREAL Alsace) rappela que la directive SEVESO II classe les établissements "seuil haut" ou "seuil bas" en fonction de la nature et de la quantité de produits ou substances stockées. Et de préciser que les champs d'application de la directive SEVESO II et de la nomenclature ICPE deviendront caducs à compter du 1^{er} juin 2015, avec l'entrée en vigueur de la directive SEVESO III du 4 juillet 2012, du règlement CLP (*classification, labelling, packaging*) et de l'ensemble des textes de transposition de la directive en France.

La nouvelle directive entend maintenir le niveau de protection, l'économie générale et le champ d'application actuels, une proportionnalité des obligations entre établissements "seuil haut" et "seuil bas", mais également renforcer l'information et la participation du public, sans excès.

Le règlement CLP, nouveau système de classification des substances et des mélanges harmonisé à l'échelle mondiale, apporte d'abord des modifications de terminologie : Ainsi le terme "préparation" est remplacé par le terme "mélange". Le classement des dangers est également appelé à évoluer par rapport au système actuel.

Le règlement CLP induit de nouvelles rubriques où sont regroupés respectivement les produits toxiques, explosifs, auto-réactifs, inflammables, et dangereux pour l'environnement. Questionné par un industriel sur l'évolution de la réglementation, M. GRAS annonce la rédaction prochaine d'une table de correspondance entre les anciennes et les nouvelles rubriques.

M. Oliver WOLF, du Regierungspräsidium (*Abteilung 5 - Umwelt Referat 54.1 - Industrie Luftreinhaltung*) Freiburg i. Br., présenta la déclinaison de la réglementation SEVESO II en Allemagne et plus particulièrement en Bade-Wurtemberg par le diaporama "*Störfallvorsorge Seveso-II-Richtlinie* Prévention d'incidents / Code Seveso II".

La loi sur la protection contre les émissions (*Bundesimmissionsschutzgesetz – BImSchG*) prévoit que l'occupation des sols doit être planifiée de telle sorte que les conséquences environnementales d'incidents éventuels soient évitées, grâce au respect d'une "distance conforme" (*angemessener Abstand*) entre les établissements à l'origine du risque d'une part, les habitations, les espaces et bâtiments publics, les voies de circulation principales, les espaces de loisir et les réserves naturelles, d'autre part. Ces "distances conformes", fondées sur des scénarios d'explosion, d'incendie ou de dégagement de gaz toxiques, sont déterminées par une Commission pour la sécurité des installations. Dans le cadre d'une procédure d'autorisation, les "distances conformes" sont généralement proposées par un expert au cas par cas, et évaluées par l'autorité compétente en vue de l'octroi d'une licence d'exploitation.

Dans un deuxième temps, M. WOLF trace les perspectives de l'application de la directive SEVESO III (Cf. Dia n°15 extraite de sa présentation). L'article 14 stipule que le public devra en permanence avoir accès aux informations sur les Risques. L'article 15 relatif aux consultations publiques et à l'implication des populations fait encore l'objet de débats coté allemand. Avant de répondre à plusieurs questions, l'orateur du R.P.Freiburg indiqua que la charge administrative avant l'application de la nouvelle directive, était conséquente, tant pour les exploitants industriels que pour les autorités de nos deux pays. A la question "avec SEVESO III, la publication des rapports d'inspection sera-t-elle obligatoire ?", M. WOLF avança que "cette mesure était envisagée mais pas décidée, au regard de la problématique posée par la protection du secret industriel".

Störfallvorsorge / Prévention d'incident .

Ausblick Seveso-III-RL. Perspectives Code Seveso III

Artikel 13 Überwachung der Ansiedlung
→ Sicherheitsabstände


Artikel 14 Unterrichtung der Öffentlichkeit
→ Informationen nach Anhang V ständig zugänglich, auch auf elektronischem Weg!

Artikel 15 Öffentliche Konsultationen und Öffentlichkeitsbeteiligung

Artikel 20 Inspektionen
→ Fristen 1 Jahr bzw. 3 Jahre.

Artikel 31 Umsetzung
→ bis zum 31. Mai 2015

Verwaltungsaufwand: ENORM!
für Behörden und Betreiber!
Trost: Große Welle, dann nachlassender Aufwand ???
Folie 15, 20.01.2014



Mme Annie BENETREAU (SIRACEDPC-Préfecture du Bas-Rhin) rappela qu'en France le "corpus réglementaire" actuel comprenait notamment la loi sur les ICPE du 19 juillet 1976, la déclinaison des directives SEVESO du 24 juin 1982 et du 9 décembre 1996, la loi "risques" du 30 juillet 2003, et la loi du 13 août 2004 portant modernisation de la sécurité civile.

Après cet aperçu de l'évolution du cadre juridique jusqu'à la directive SEVESO III – 2015, Mme BENETREAU expliqua l'articulation entre les 4 axes de la politique concertée "**de maîtrise des risques majeurs**" en indiquant pour chacun de ces axes le rôle joué par les divers acteurs concernés.

Ainsi elle releva que **l'axe d'information préventive** mobilisait une majorité d'acteurs au service de la population, avec :

- les essais mensuels des sirènes d'alerte par **l'exploitant**,
- la consultation des riverains au sein des commissions de suivi de site (CSS), lors d'enquêtes publiques relatives aux autorisations d'exploiter et aux PPRT par **la DREAL**,
- la concertation permanente ouverte au **SPPPI** par ses commissions (documents-guide disponibles),
- l'accès donné au dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M.) et la participation offerte aux exercices PPI par **la Préfecture** (SIRACEDPC),
- la consultation d'un DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) dans **les communes** exposées à un risque identifié.

➤ -> CT "**Actions transrhénanes**", présidée au SPPPI par le Dr Claus-Dieter SEUFERT

Réunie à la DREAL Alsace le **5 décembre 2013**, la commission, conjointement avec la commission "Info-Com." a bénéficié de la présentation du jeu vidéo "**Serious game @L.E.R.T.E.**" par Mme Coralie PINEAU (S3PI Côte d'Opale-Flandre) et M. Jérôme HERBAUT (S3PI Artois). Il s'agit d'un outil d'"*Apprentissage Ludique et Educatif des Risques Technologiques*". Ce jeu s'adresse à toute personne souhaitant connaître et acquérir les bons réflexes et les bons comportements à tenir en cas d'accident industriel majeur. Mettant en scène une famille lors d'un accident, le jeu permet à chaque joueur de bien "comprendre" les risques en se plaçant en situation d'acteur.

Le jeu vidéo est disponible gratuitement sur Internet. On peut jouer sur son Ordinateur, sa Tablette ou son Smartphone, directement en ligne ou en téléchargeant l'application sur le site : www.alerte-risque.org.

Un support numérique (CD-Rom, DVD, ...) peut être demandé à l'adresse de contact : alerte.spppi@gmail.com



Lors de la même séance, M. Michael UMHEY (Membre du SPPPI au titre de la Préfecture R.P. Freiburg im Breisgau) présenta aux participants le "**Guide de procédures des consultations transfrontalières**" entré en vigueur sur décision de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur du 10 décembre 2010. Et de rappeler les projets relevant du guide :

Il s'agit de projets susceptibles d'avoir des incidences transfrontalières notables sur l'environnement et soumis, selon le droit propre à chaque État, à autorisation ou à approbation, ainsi qu'à enquête publique en application de la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière signée à Espoo le 25 février 1991 et de plusieurs directives. Sont compris les projets qui relèvent par nature du champ de cette convention et de ces directives même s'ils n'y sont pas explicitement mentionnés. Sont également compris les projets de modification ou d'extension d'installations ou d'ouvrages existants, dès lors que ces projets font l'objet d'une procédure d'autorisation avec consultation du public dans l'État d'origine.

Le guide (un *document du groupe de travail Environnement*) est téléchargeable gratuitement sur le site : www.oberrheinkonferenz.org/fr/telechargements/textes-officiels/

La commission "**Actions transrhénane**", active lors d'**événements transfrontaliers**, fut notamment partie prenante :

- Dans le cadre du projet INTERREG IV- Rhin Supérieur **Atmo-IDEE** (*Atmosphäre und Industrie in den Distrikten von Europa am Oberrhein* /Atmosphère et Industrie dans les Districts Européens du Rhin supérieur, **2012-2014**). Cf. Réunions du Groupe de Projet **PPTPA** (Procédure de Prévention Transrhénane de la Pollution Atmosphérique), conférence de lancement du projet - *Projektstart in Kehl am 14.03.2012* – et conférence de clôture d'**Atmo-IDEE** du **9 décembre 2014**, à la Maison de la Région Alsace (Illustration au § 3.2).
- Dans le cadre de la préparation et de la tenue du **2^{ième} Séminaire transrhénan sur la Géothermie profonde** dans la région du Rhin Supérieur, le **5 février 2015**. Cf. Commission SPPPI "Information et Communication" et Revue de Presse (§ 5 à suivre).
- Dans le cadre des 20 ans de coopération transfrontalière INTERREG-Rhin Supérieur, rencontre festive organisée par l'ASPA. Cf. **Actualités**, extrait du Magazine ASPA "Report'air d'Alsace" - N°38 - **Juin 2014** (ci-après).
- Dans le cadre de manifestations organisées par l'**Eurodistrict** : Rendez-vous élus-citoyens de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, le **15 mai 2014** dans la salle polyvalente de la ville de Kehl. (Cf. : Rapport en **illustration**).



L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ouvre ainsi les chemins d'une démocratie sans frontières où citoyens des deux rives définissent ensemble leurs attentes et élaborent des visions communes.

Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau ebnet so den Weg für eine Demokratie ohne Grenzen, in welcher die Bürger beider Seiten des Rheins zusammen ihre Vorstellungen definieren und gemeinsame Zukunftsvisionen ausarbeiten. "Diese Art der Begegnung ermöglicht einen direkten und konstruktiven Austausch zwischen Bürgern und politischen Vertretern, um den Alltag aller Bürger des Eurodistrikts fortlaufend zu verbessern", so Frank Scherer, Präsident des Eurodistrikts



Extrait du Magazine ASPA « Report'air d'Alsace » > N°38 > Juin 2014

Actualités



20 ans de coopération transfrontalière INTERREG



Par Joseph Kleinpeter
Directeur de l'ASPA, Président du groupe des experts "qualité de l'air" de la Conférence du Rhin supérieur.

“ La réflexion trinationale sur la pollution atmosphérique entre Vosges et Forêt Noire s'est peu à peu structurée depuis 1975. En déclinaison des travaux de la commission intergouvernementale du Rhin supérieur et de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur dotée d'un groupe expert "qualité de l'air". Empreint d'une certaine défiance quant aux responsabilités réciproques de pollution atmosphérique du fossé rhénan, le dialogue a progressivement gagné en confiance du fait de rencontres régulières. Ces échanges ont été organisés dans le cadre de projets communs bénéficiant de fonds européens Interreg I à IV : Plan transfrontalier de protection atmosphérique Strasbourg-Ortenau (1993-1995), analyse transfrontalière de la qualité de l'air (1996-2000), système commun de prévision et d'information sur la qualité de l'air (Atmo-rhenA 2001-2007), procédure de prévention transrhénane sur les Eurodistricts du Rhin supérieur (Atmo-IDEE 2012-2014). ”



Nous parlons le même langage



Par Hansruedi Moser
Collaborateur scientifique de la LuftHygieneamt Beider Basel

“ Au début de la collaboration trinationale, les acteurs de la qualité de l'air possédaient leurs données d'émissions et de concentrations. Le premier travail a été d'échanger ces données et de les exploiter à l'échelle du fossé rhénan. Durant les années 90, nous avons effectué ensemble une analyse transfrontalière de la qualité de l'air en nous appuyant sur un inventaire des émissions et sur une cartographie des concentrations réalisée à partir d'une campagne de mesures commune (INTERREG III). Ces premiers échanges ont également participé à la compréhension mutuelle et à l'harmonisation des méthodes de travail. Une tâche qui continue aujourd'hui et se poursuivra dans le futur. ”



L'air : un bien commun à gérer ensemble



Par Lothaire Zilliox
DR CNRS e.R., Président du SPPII de Strasbourg-Kehl

“ Le SPPII, en liaison avec le Comité de pilotage du PPA² de Strasbourg, a soulevé en 2009 une problématique commune aux Collectivités, aux Services instructeurs d'implantations industrielles et aux associations citoyennes de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Celle de l'évaluation et d'une vision partagée de l'impact d'une pollution supplémentaire dans les zones déjà proches de dépassements de normes de qualité de l'air. Issu de cette initiative, le projet pluri-acteurs INTERREG IV Atmo-IDEE traite de ce thème depuis 2012 avec l'ASPA et son homologue de Karlsruhe, la LUBW. Après deux années d'investigations et d'analyse des démarches d'autosantion de part et d'autre du Rhin, une "procédure de prévention transrhénane de la pollution atmosphérique (PPTPA)" sera proposée cette dernière année d'Atmo-IDEE aux parties prenantes (après rencontre-débat au Groupe PPTPA du SPPII). ”



Vers une information commune



Par Helmut Scheu-Hachtel
Responsable de la coopération transfrontalière Landesanstalt für Umwelt Baden-Wuerttemberg - LUBW

“ Quand le projet INTERREG III a débuté, le premier objectif était de fournir à tout citoyen du Rhin supérieur une information commune sur la qualité de l'air par-delà les frontières. Il a fallu mettre en place un système automatique d'échange de données issues des réseaux de mesures en continu bâlois, alsacien, palatin et badois. Un site internet a été inauguré en 2005 et livre depuis les données de qualité de l'air du jour sous forme cartographique ou de tableau. En période estivale, les organismes se concertent pour établir une prévision commune de l'évolution de la qualité de l'air pour le lendemain. ”

> www.atmo-rhinsuperieur.net

1 SPPII: Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
 2 PPA: Plan de protection de l'atmosphère

➤ **CT "Information et Communication", présidée au SPPPI par Mme Françoise TONDRE**

Au SPPPI, la concertation est un ressort essentiel de la "thématisation publique" des multiples sujets et questions d'environnement, de développement et de santé.

En réunissant différents partenaires (Etat, collectivités locales, associations ...), le SPPPI a pour vocation de renforcer la responsabilité publique individuelle de tous les intervenants (chefs d'entreprise, citoyens ...) et à développer la responsabilité collective (éducation, compréhension des enjeux ...).

D'année en année, le SPPPI fait face à des défis nouveaux, notamment à des difficultés croissantes d'acceptation des citoyens face aux activités d'entreprises industrielles "à risques", comme le démontrent (à titre d'exemples) le refus - par la population d'Otterswiller - du voisinage de l'entreprise SICAT qui quitta la commune pour s'installer sur un site à l'Est de Kehl, ou encore les débats relatifs au PPRT du Port aux Pétroles et, plus récemment, les oppositions aux projets de Géothermie profonde dans le fossé rhénan (Cf. La Note sur la **transition énergétique** publiée dans A3 Magazine-Rayonnement du CNRS, jointe ci-après)

Dans ce contexte, le SPPPI de Strasbourg-Kehl est une instance transrhénane précieuse de dialogue, d'explication, voire d'expertise collégiale, mais aussi une tribune-source d'information, de formation, de recommandations et propositions.

- La commission "**Info-Com**" participe de fait aux activités des autres commissions du SPPPI, de sorte que la transversalité des sujets abordés conduit à la réunir le plus souvent ensemble avec l'une ou l'autre des commissions thématiques.

Le **14 octobre 2013**, la commission s'est réunie conjointement avec la CT « Eau, Sols et Déchets » pour la présentation du projet "Eco-quartier Danube" (projet Deux-Rives), avec les résultats de la mise en compatibilité des sols et de la nappe phréatique au droit du site (ancien secteur industriel).

Le **5 décembre 2013**, la commission s'est réunie conjointement avec la CT "Actions transrhénanes" pour la présentation du jeu vidéo éducatif Serious game @.L.E.R.T.E. par Coralie Pineau (S3PI Côte d'Opale-Flandre) et Jérôme Herbaut (S3PI Artois). Ce jeu s'adresse à toute personne souhaitant connaître et acquérir les bons gestes à tenir en cas d'accident industriel majeur.

Le **9 janvier 2014**, la commission s'est réunie conjointement avec la CT "Eau, Sols et Déchets" pour la présentation des perspectives des "PAOT" (Plans d'action opérationnels territoriaux) en Alsace - document "feuille de route" des acteurs de l'eau (volets industrie & agriculture)- par Mme Morin et M.Lombard (DREAL Alsace, services SRT, respectivement MRN).

Le **9 septembre 2014**, la commission s'est réunie conjointement avec la CT "Eau, Sols et Déchets" sur le thème de la gestion de la pollution de la nappe par le tétrachloréthylène à l'Elsau, à la demande de l'Association des résidents du quartier de l'Elsau (AREL), relayée par la "Mission PNU" de la Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg. Cette Rencontre-débat bénéficia d'interventions multiples (CUS, Sté Pierrette TBA-ELIS Alsace, DREAL Alsace, LHyGeS-CNRS-Université).

Le **23 avril 2015**, la commission s'est réunie conjointement avec la CT "Eau, Sols et Déchets" pour la présentation de la Sté BROWNFIELDS et de ses activités de reconversion - après dépollution - du site de l'ancienne Raffinerie de Reichstett.

- La commission "**Info-Com**" est naturellement impliquée dans l'organisation des conférences et rencontres-débats du SPPPI :

Le **8 octobre 2013**, Rencontre-débat : "Aujourd'hui, **quelle place pour l'Entreprise industrielle**, dans, où, hors, **la Ville ?**" (Cf. CR - Lettre du SPPPI N° 38 - Nov. 2013)

Le **25 mars 2014**, Conférence : "Impact du **changement climatique** sur le cycle de l'eau en Alsace" par Philippe Ackerer, Directeur de Recherche au CNRS, LHyGeS-Université de Strasbourg.

Le **22 mai 2014**, Conférence : "Gouvernance concertée et construction d'une **culture du Risque**", par Jean-Michel Fourniau, Directeur de Recherche à l'IFSTTAR-DEST Paris.

Le **5 février 2015**, Rencontre-débat : "2^{ième} Séminaire transrhénan sur la **Géothermie profonde** dans le Rhin supérieur". (Cf. CR - Lettre du SPPPI N° 41 – Mai 2015).

**NOTE / Transition énergétique et exploitation de ressources durables :
CONCERTATION autour des projets de géothermie profonde dans le fossé rhénan.**

Imaginer un avenir énergétique qui réponde à la fois aux défis environnementaux et aux besoins en énergie des générations futures est un sujet d'intérêt planétaire, en particulier à quelques mois de la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP21) qui se tiendra à Paris à partir du 30 novembre prochain.

En France, le projet de loi de **transition énergétique** pour une croissance verte porté par la ministre de l'Environnement, du Développement durable et de l'Energie, devrait finalement être adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale d'ici le mois de juin prochain et faire de la France un pays novateur en la matière. Si les objectifs consacrés par ce texte jouissent aujourd'hui d'un relatif consensus, leur mise en application reste incertaine aussi bien sur les moyens mis en œuvre que sur les délais impartis. La transition énergétique relève d'une mise en jeu complexe d'un grand nombre de données individuelles et d'objectifs pour **accéder à l'ère des énergies renouvelables**.

En janvier 2015, l'Académie des sciences avait pour sa part exprimé son scepticisme quant aux mesures proposées et leur échéancier dans le cadre de la réduction de la consommation des énergies fossiles et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les membres de l'Académie ont en effet pointé du doigt les incertitudes et interrogations qui subsistent encore aujourd'hui quant à la réalisation de ces objectifs de transition énergétique. L'une des questions posées est : Comment assurer le développement rapide et **l'intégration harmonieuse des énergies renouvelables** au réseau compte tenu de leur instabilité et de l'intermittence de leur production ? Un développement croissant qui ne proposerait pas de solution viable à long terme pour le stockage de l'énergie ou la compensation des énergies (solaire ou éolienne) lorsqu'elles ne sont pas disponibles, pourrait se montrer irresponsable, voire contre-productif ! Heureusement, la question de « *l'intermittence de production* » du solaire et de l'éolien, ne se posera pas avec l'exploitation du potentiel géothermique du sous-sol : Source d'énergie inépuisable, ce potentiel est à notre disposition en permanence dans la région du Rhin supérieur.

Non encore suffisamment exploitée au niveau industriel, la **géothermie profonde** (à haute température, hydro- ou pétro-thermale) connaît des perspectives de développement **dans le fossé rhénan**, en se fondant sur des arguments objectifs relevant des connaissances scientifiques et techniques, y compris la maîtrise des risques.

Les nouveaux projets actuellement programmés dans la plaine du Rhin, des deux cotés du fleuve, bénéficient des résultats et retombées d'un projet européen entamé en 1987 en Alsace : Le « pilote scientifique » de Soultz-sous-Forêts, premier site au monde dit EGS (Enhanced Geothermal System) aujourd'hui raccordé au réseau électrique. (Cf. photo: Le site de Soultz-sous-Forêts, Bas-Rhin, 2005 © BRGM). Ils bénéficient en outre de la création d'une **chaire industrielle de géothermie profonde**, inaugurée à l'Université de Strasbourg le 4 avril 2014. Cette chaire unique en son genre, est interdisciplinaire et multipartenaires : Ses porteurs sont EDF, le Groupe ES, l'Université de Strasbourg et le CNRS, avec la participation de chercheurs du *Karlsruhe Institute of Technologies (KIT – University of the State of Baden-Württemberg and National Large-scale Research Center of the Helmholtz Association)*.



Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (**SPPPI**) de Strasbourg-Kehl – sa présidence me fut confiée en 2003 par le Préfet de Région, après mon départ « à la retraite » du CNRS - invita ses membres et partenaires à « débattre collégialement » des perspectives de développement de la **géothermie profonde** sur son « territoire transfrontalier » de l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau.

En 2012, année proclamée "Année internationale de l'énergie durable pour tous" par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le **SPPPI** organisa dans le cadre de sa Commission « actions transrhénanes » un **premier séminaire** pour « sensibiliser » les populations à l'importance d'améliorer l'accès durable à l'énergie, l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables au niveau local, régional et transfrontalier.

A la suite de ce premier séminaire transrhénan portant sur les enjeux de la Géothermie profonde (Strasbourg, le 24.05.2012), le **SPPPI** entreprit d'amplifier le dialogue entre les citoyens et l'ensemble des acteurs - politiques, économiques, scientifiques et techniques - engagés dans l'innovation pour répondre à la demande énergétique.

L'objectif d'un second séminaire était d'inviter tous les acteurs et bénéficiaires potentiels de l'exploitabilité des ressources hydro- et pétro-thermales du fossé rhénan à bien comprendre que les « services énergétiques » ont un impact certain sur les changements climatiques, l'approvisionnement en eau, voire la préservation de la santé et même la sécurité alimentaire.

Mais « gagner l'acceptabilité » des projets de forages profonds en milieu urbanisé, proches des habitations, exige de savoir répondre aux nombreuses interrogations des riverains (souvent peu et/ou mal informés) quant à l'exploitation de « sites autorisés », mis à l'enquête publique par les Autorités administratives.

En effet, de nombreux projets échouent en raison de l'opposition des populations, à l'image de ce qui s'est produit ces dernières années à Bâle et à St-Gall en Suisse (CH) comme à Landau en Rhénanie-Palatinat (D).

Organisé à Strasbourg-Eurométropole le 5 février 2015 sur le thème de **L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE « HAUTE ÉNERGIE » RENOUVELABLE DU FOSSÉ RHÉNAN**, ce second séminaire transrhénan du **SPPPI** aborda la problématique énergétique régionale avec - en introduction - le point de vue d'acteurs politiques des deux rives du Rhin.

Le Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Président de la Commission « Actions transrhénanes » du **SPPPI** s'exprima en tant que Conseiller de la Ville de Kehl et de l'Ortenaukreis, suivi de l'adjoint au Maire de Strasbourg Alain JUND, Vice-président de l'Eurométropole, en charge de la transition énergétique et du développement durable.

Tous les deux ont mis l'accent sur la nécessité d'apporter des réponses claires à toutes les interrogations concernant les projets de forages profonds, en prônant l'ouverture et la transparence du débat public ainsi que l'application du principe de précaution.

Le séminaire s'est alors poursuivi avec la présentation des fondements scientifiques et des perspectives d'application pratique de la géothermie profonde. Les orateurs invités étaient :

- d'une part des universitaires Français et Allemands, spécialistes en Géosciences (KIT et EOST-Unistra) et des ingénieurs impliqués dans les applications industrielles en cours sur le site pilote à Soultz-sous-Forêts,

- d'autre part les deux exploitants industriels porteurs des projets de forage sur le territoire de l'Eurométropole et deux représentants des Services administratifs (DREAL Alsace et RPF Fribourg-en-Brisgau) délivrant les autorisations de forage en Alsace et en Bade-Wurtemberg.

Pour mieux prendre en compte les réalités du terrain et trouver réponse aux défis et besoins, le débat qui suivit les exposés scientifiques & techniques évoqua les « chances et risques » dans la mise en œuvre des technologies de forage avancées et mit en exergue les « angoisses et mobilisations » des citoyens-riverains.

La question « comment trouver le bon équilibre entre les risques pris et les gains espérés ? » resta, pour le moment, sans réponse précise. Mais le « dialogue ouvert » est loin d'être clos ! Il se poursuivra au SPPPI ainsi que dans le cadre du Comité Consultatif pour le développement de la Géothermie, mis en place par le Président de l'Eurométropole. Ce comité où siège le président du SPPPI, est composé d'élus, de représentants d'association et de scientifiques, afin d'organiser les échanges – y compris transfrontaliers - avant les prises de décision.

Lothaire Zilliox, correspondant ALSACE de l'association Rayonnement du CNRS.
Publié dans **A3 Magazine** N°66-Printemps 2015 (P.56-58)



3.2 – Les groupes de projets (GP) DIE ARBEITSGRUPPEN

- *GP "Jacoutot PLUS", piloté au SPPPI, dans le cadre de la Commission "Prévention des Risques", par Me Hervé BEGEOT, Président de l'ANSAB.*

La recherche de solutions alternatives à la fermeture du Quai Jacoutot prévue dans le projet de PPRT du Port aux Pétroles de Strasbourg a été l'objet de ce GP.

La séance du **24 octobre 2013** à la DREAL Alsace, dernière d'une série de quatre réunions de ce GP, entérina les conclusions du PV de la séance du 10.04.2013 avec le constat d'un "blocage" de la concertation sur la thématique. L'échec reposa sur l'absence d'un accord entre les divers acteurs concernés, chacun restant sur sa vision des problématiques posées tant par le PPRT du Port aux pétroles que par la mise en réserve naturelle de la forêt de la Robertsau. L'interaction manifeste des deux projets fit échouer toute proposition de solution alternative à la fermeture du Quai Jacoutot.

Lors de la réunion de la CSS du Port aux pétroles, le 16 juin 2015, fut posée la question du fonctionnement des barrières fermant actuellement l'accès au Quai Jacoutot. Le représentant de la DREAL Alsace indiqua que les barrières restaient fermées la nuit, interdisant toute circulation sur le Quai. Quant au fonctionnement diurne des barrières, une étude est en cours pour "asservir" leur fermeture automatique à la détection d'un incident (fuite d'essence p.ex.) sur les sites des entreprises du Port aux pétroles.

- *GP "Nuisances olfactives", piloté au SPPPI, dans le cadre de la Commission "Air et Bruit", par M. Jean-Luc DEJEANT, Président de l'ADIQ.*

La lutte contre les "mauvaises odeurs" d'origine industrielle sur le territoire du SPPPI fut à l'origine de la création de ce GP. Son lancement bénéficia de deux prises de décisions déterminantes, à savoir : (i) celle de 20 exploitants industriels qui ont signé le 5 mai 2000, sur la base du volontariat, une "Charte odeurs" les engageant d'aller au-delà du "réglementaire" en matière de rejets olfactifs ; (ii) celle de la CUS qui a mis à la disposition de la population un N° de téléphone centralisé pour recueillir les plaintes d'habitants subissant des odeurs gênantes, voire néfastes.

Le **1^{er} octobre 2013**, après le rappel des activités 2011-2012 du GP, le bilan des signalements d'odeurs reçus au poste téléphonique dédié, mis en service par la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS : n° d'appel 03 88 43 63 87), a été présenté et commenté par M. Arnaud Bontemps, chef du Service "Environnement et écologie urbaine". Avec les investigations menées par M. Dominique Harmant quant à "l'origine des signalements", le Service de la CUS assure un rôle apprécié d'interface entre les plaignants, les industriels et l'inspection des installations classées.

En seconde partie de la réunion, les représentants de quatre entreprises industrielles - Trédi, Bio Springer, SIL Fala et LANXESS Emulsion Rubber - ont présenté le bilan 2012 de leur stratégie anti-odeurs (campagnes de surveillance, améliorations de techniques d'exploitation, d'équipements de mesure et de contrôle) et leur programme d'action 2013, conformément au suivi des engagements signés, pour ces entreprises, dès l'année 2000. Le SPPPI a noté avec satisfaction l'engagement de nouvelles Sociétés à "la maîtrise des émissions olfactives" : après Sénerval et Valorhin en 2011, Blue Paper SAS a signé en 2013 la "Charte odeurs".

Le **24 juin 2014**, M. Bontemps présenta un bilan synthétique des plaintes reçues en 2013. Si le nombre total des appels enregistrés a progressé en 2013 par rapport à 2012, les signalements reçus au "N° odeurs" ont largement dépassé le cadre des nuisances d'origine industrielle. M. Bontemps indiqua qu'avec le départ à la retraite de M. Harmant, son service gestionnaire de la problématique "nuisances olfactives" à la CUS ne dispose plus des moyens d'enquête nécessaires pour investiguer tous les signalements, trouver leur origine, contacter l'éventuel pollueur et renseigner le plaignant en retour. Afin de relancer la dynamique du GP et de ses partenaires, le SPPPI réunira un groupe de travail à l'automne 2014. La réunion s'est achevée avec la présentation d'industriels (Blue Paper, Bio Springer, Sil Fala) et les transmissions d'informations (Tredi, Soprema). Le SPPPI regrette l'absence de plusieurs exploitants signataire de la "Charte Odeurs".

Le **27 novembre 2014**, le SPPPI a réuni à la DREAL un groupe restreint de membres intéressés par la perspective de "réactiver", avec plus d'efficacité, l'accueil téléphonique des plaignants de "mauvaises odeurs" sur le territoire du SPPPI de Strasbourg-Kehl. Un des objectifs mis en avant était de limiter l'enregistrement des plaintes aux seuls appels signalant des nuisances d'origine industrielle et d'assurer un contact "en retour" entre l'émetteur d'odeurs, l'autorité de contrôle et le plaignant.

La réorganisation en cours - des services de l'Eurométropole, sous l'éclairage des élus impliqués, devrait permettre d'avancer prochainement, sur ce sujet précis dans le cadre de la Commission "Air et Bruit" du SPPPI. Une réorganisation en cours à Kehl et les propositions attendues coté Strasbourg Eurométropole devraient permettre d'harmoniser les informations recueillies sur l'ensemble du "Territoire transrhénan" du SPPPI. A noter, le nouveau N° d'appel mis à disposition des habitants : **+33 (0) 3 68 98 51 63.**

- *GP "PPTPA" (en clair : "Procédure de Prévention Transrhénane de la Pollution Atmosphérique"), piloté au SPPPI, dans le cadre des commissions "Air et Bruit" et "Actions transrhénanes", par M. Joseph KLEINPETER, Directeur de l'ASPA (Atmo-Alsace)*

Ce groupe démarra au SPPPI le 10 mai 2010 avec l'objectif (commun au SPPPI, à l'ASPA, à la DREAL Alsace et au Groupe de Travail "Environnement" des villes de Strasbourg-Eurométropole et Kehl) de répondre à la question : *"Quelle procédure imaginer pour évaluer de façon objective de part et d'autre du Rhin l'impact sur la qualité de l'air de nouvelles installations industrielles voire d'infrastructures routières sur l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ?"*

Le **17 octobre 2013**, le GP s'est réuni à l'ASPA, pour une présentation de deux projets INTERREG IV : le projet BIOCOMBUST qui vise à étudier les aspects sanitaires de la production d'énergie à partir de biomasse et le projet Atmo-IDEE dont l'objectif est de contribuer aux procédures préalables aux autorisations d'exploiter de nouvelles installations industrielles de part et d'autre du Rhin. Pour BIOCOMBUST, projet franco-germano-suisse lancé en janvier 2013, la problématique consiste à déterminer l'existence de relations entre la nature de la biomasse, la chimie des particules émises par la combustion et les effets des particules (cendres produites) sur l'environnement et sur la santé. Pour Atmo-IDEE, Mme Raphaële Deprost, ingénieure à l'ASPA, présenta l'état d'avancement du projet qui fut lancé à Kehl le 14 mars 2012.

Le **3 novembre 2014**, après une série de réunions (en 2013 et 2014) de la cellule "communication" du projet Atmo-IDEE, la réunion du GP fut consacrée à la préparation de la conférence de clôture du projet annoncée pour le 9 décembre 2014. (Le document de séance de la conférence élaboré par l'ASPA avec la LUBW se trouve sous http://www.atmo-idee.eu/docs/conference/Atmo_28Pages_V10.pdf)

Le **9 décembre 2014**, Lothaire Zilliox rappela, dans sa présentation à la **conférence de clôture d'Atmo-IDEE** à la Maison de la Région, comment le SPPPI passa du suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère (**PPA**) de l'agglomération strasbourgeoise au Groupe de Projet "**PPTPA**" en y posant les deux questions ci-après :

- (i) Peut-on accéder -et si oui, comment- à des critères chiffrés permettant (en amont d'enquêtes publiques préalables) d'affirmer qu'une nouvelle installation industrielle est susceptible -ou non- d'avoir un impact significatif sur la qualité de l'air respiré ?
- (ii) A partir de quel niveau un supplément d'émission "diagnostiqué" peut-il faire basculer un quartier géographique déjà chargé en polluants, dans le "dépassement" de valeurs limites et devenir une menace pour la santé humaine ?

Par ses réalisations de 2012 à 2014, **l'équipe d'Atmo-IDEE** et ses partenaires, sous la conduite de l'ASPA, a su répondre à ces questions.

Maison de la Région Alsace : Conférence de clôture
Atmo-IDEE 9 déc. 2014
Atmo-IDEE Abschlusskonferenz 9. Dez. 2014



3.3.- Retour succinct sur les Conférences-Débats du SPPPI

RÜCKBLICK AUF DIE S3PI-KONFERENZEN MIT ANSCHLIESSENDER DISKUSSIONSRUNDE (Mai 2013 – Sept. 2015)

- **Le 08.10.2013**, Salle de conférence de la DREAL Alsace :
"Aujourd'hui, quelle place pour l'Entreprise dans ou hors la Ville ?"
GIBT ES EIN ZUSAMMENLEBEN IN DER ENTWICKLUNG DER STÄDTE UND INDUSTRIEBETRIEBE ?

Intervenants invités par le SPPPI : Mme Monique JUNG, Vice- Présidente du Conseil Régional d'Alsace et Directrice-Adjointe de l'ADIRA. MM. Jean- Marc BIRY, Directeur Général du CAUE du Bas-Rhin ; Jean-Luc HEIMBURGER, Président de la CCI Strasbourg & Bas-Rhin, Alain JUND, Adjoint au Maire de Strasbourg, en charge de l'urbanisme ; Julien PENIN, Prof. à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, BETA-Unistra.

La "Crise" a remis l'Industrie au centre des préoccupations mais ses infrastructures en milieu urbain et/ou son implantation en milieu rural cristallisent l'opposition d'une partie des populations et des élus. Si au cœur de nos Villes les entreprises industrielles dérangent, chez nos voisins allemands une équipe de projet "*Future Urban Industries*" (*), prône le retour de l'Entreprise industrielle dans la Ville de demain, compte tenu des conditions de développement durable liées à la mobilité, aux économies d'énergie et à la maîtrise de la consommation d'espace. L'équipe avance même que le voisinage entre sites industriels, quartiers d'habitation et espaces-nature sur un même territoire urbain, incitera au développement de technologies propres encore plus performantes.

Lors de la "Table-Ronde", les échanges avec l'ensemble des participants (60 personnes) ont mis l'accent sur les projets d'aménagement du secteur portuaire de la ville où se côtoient des implantations industrielles (dont plusieurs entreprises SEVESO) et des quartiers résidentiels existants, en cours de réalisation, voire planifiés. (Cf. LETTRE du SPPPI N°38-Nov. 2013).

(* *Das Projekt „Future Urban Industries“ trägt mittels Szenarientechniken dazu bei, die Debatte über eine aktive und nachhaltige Industriepolitik um den Trend der Urbanisierung zu erweitern.*

- **Le 25.03.2024**, Salle de conférence de la DREAL Alsace :
"Impact du changement climatique sur le cycle de l'eau en Alsace"

Conférencier invité : M. Philippe ACKERER, Directeur de Recherche CNRS, Laboratoire d'Hydrologie et de Géo chimie (LHyGeS) / EOST-Université de Strasbourg (Unistra)

Philippe ACKERER précise que les travaux exposés ont été menés avec Simon LECLUSE, ingénieur de l'ENGEES, ayant récemment soutenu sa thèse doctorale, financée par le programme ANR "Vulnérabilité, Milieux, Climats", la Région Alsace, le CNRS, l'Unistra et l'ENGEES. Les prévisions issues des recherches menées montrent un impact potentiel très fort du changement climatique sur les débits mensuels des cours d'eau. Il est fort probable que cet impact sera encore plus fort pour les débits instantanés. Concernant la nappe phréatique du Rhin supérieur, les projections actuelles montrent que l'impact du changement climatique sur le niveau des hautes (février) et des basses eaux (septembre) de la nappe devrait demeurer globalement très faible, dans un futur proche "2030-2050".

En conclusion de la longue série de questions-réponses avec le conférencier, M. Jean-François QUERE, Directeur de l'ENGEES, nota que (i) la nappe phréatique évoluera au cours du XXI^e siècle avant tout sous l'influence des usages de l'eau, des rejets et des prélèvements, bien davantage que par l'évolution du climat ; (ii) la "projection" d'étiages et de crues nettement plus marquée doit inviter les décideurs à orienter les politiques d'aménagement en tenant compte de cette nouvelle donne. Il insista à ce propos sur la mission de sensibilisation incombant aux scientifiques.

- **Le 22.05.2014**, Salle du Bâtiment 90 – Campus du CNRS à Strasbourg-Cronenbourg
"Pour une culture citoyenne du risque, au-delà de la gouvernance concertée"

Conférencier invité : M. Jean-Michel FOURNIAU, Directeur de Recherche à l'IFSTTAR-DEST/AME, Paris et Directeur du GIS «*Participation du public, décision, démocratie participative*».

J.-M. FOURNIAU est membre du Comité de pilotage pluri-acteurs du projet "Garantir la Concertation", un processus collectif (engagé en 2013 et s'achevant en 2015) où se trouvent associés des collectivités territoriales, des institutions publiques, des entreprises, des chercheurs, associations et citoyens.

Il détailla diverses démarches de gouvernance concertée et de construction d'une culture du risque. Évoquant la complexité des approches et les diverses formes de l'expertise, il souligna que l'action d'un SPPPI pouvait bien entrer dans le cadre de "l'expertise collective". En situation conflictuelle, cette forme "collective" consiste à faire entrer la plus grande variation de points de vue dans la "production" de l'expertise à des fins de régulation permettant d'aboutir à un consensus.

Des travaux de Recherche en matière de Risques ont par ailleurs révélés qu'une "connaissance subjective", associée à l'émotionnel, étaient de nature à influencer fortement la perception du risque et donc le comportement des populations en situation de crise. Des situations de crise vécues, rapportées par autrui, et en particulier des "débats de groupe", constituent des atouts opérationnels sur la trajectoire "pour une culture du risque". Il s'agit d'éléments qui confortent les relations humaines, rapprochent les acteurs et les incitent à l'indispensable partage d'expériences, en un mot, qui instaurent l'indispensable "CONCERTATION permanente".

- **Le 05.02.2015**, Salle des Conseils de l'Eurométropole de Strasbourg :
"2^{ème} Séminaire transrhénan du SPPPI sur la Géothermie profonde dans le Rhin supérieur" (recherches et technologies, chances et risques, angoisses et mobilisations des citoyens)
NUTZUNG DER TIEFENGEOTHERMIE ALS ERNEUERBARE ENERGIE-RESSOURCE DES OBERRHEINGRABENS (Forschung und Technik, Chancen und Risiken, Ängste und Bürgermobilisierungen)

Intervenants invités par le SPPPI : Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Conseiller de la Ville de Kehl et de l'Ortenaukreis et M. Alain JUND, Adjoint au Maire de Strasbourg et Vice-Président de Strasbourg-Eurométropole ; Dr. Jean SCHMITTBUHL, Directeur de Recherche CNRS / EOST- Unistra, Prof. Dr. Ingrid STOBBER et Prof. Dr. Thomas KOHL / Karlsruhe Institute of Technologie (KIT) - Landesforschungszentrum Geothermie ; M. Xavier ARNOULT, SRT/DREAL-Alsace, et M. Axel BRASSE, Landesbergdirektor - Regierungspräsidium Freiburg ; M. Jean-Jacques GRAFF, Directeur / ÉS-Géothermie et M. Jean-Philippe SOULE, Directeur / Société Fonroche-Géothermie ; M. Matthias HOLENSTEIN, Fondation Risiko Dialog / St.Gallen (CH).

Sur le thème de l'exploitation de la ressource "haute énergie" renouvelable du fossé rhénan, le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de Strasbourg-Kehl invita toutes les parties prenantes à "débattre collégialement" des perspectives de développement de la géothermie profonde sur son territoire d'action transfrontalier. Sur ce "sujet controversé", le SPPPI a choisi de pratiquer une forme de dialogue ouvert, pluraliste et de partage entre tous les acteurs concernés: La population (associations et riverains), les industriels, les gouvernants, les scientifiques, la presse.

Die Tiefengeothermie ist in der Öffentlichkeit ein kontrovers diskutiertes Thema. Das S3PI-Treffen gilt als eine innovative Gesprächsführung mit gleichzeitiger Beteiligung aller betroffenen Akteure: Die Bevölkerung, die Industrieunternehmen, die Regierenden, die Wissenschaftler, die Journalisten.

Parmi les échos de l'après-séminaire, il a été encourageant de noter cette appréciation d'un président d'Association, M. Jean-Luc Déjeant (ADIQ-Strasbourg, membre du SPPPI) qui écrit dans le bulletin de février 2015 de l'Association : "Un second séminaire instructif du SPPPI ..., une affluence record dans une salle des conseils de Strasbourg bondée, sujet sensible oblige !" Dans son Mél adressé au SPPPI le 11.02.2015, le président Déjeant de conclure: "Le petit regret que l'on puisse avoir est que le débat ait été un peu "compressé" et regroupé à la fin, au lieu de questions après chaque intervention. Mais ceci n'enlève rien au succès de la "méthode SPPPI", à laquelle nous sommes tous attachés".

Le but du séminaire SPPPI :

Faire dialoguer les citoyens avec les acteurs (politiques, économiques, scientifiques et techniques) engagés dans l'innovation pour répondre à la demande énergétique et mieux "maîtriser" les bouleversements climatiques.



3.4 – Développement et perspectives

ENTWICKLUNG UND AUSBLICKE (4e trim. 2015 et 2016)

Instrument de sensibilisation et lieu de débat, le SPPPI constitue une plate-forme d'expérience, notamment pour prévenir et anticiper des conflits naissants entre acteurs concernés. Au SPPPI le "dialogue durable", proposé - lors de chacune des réunions - à l'ensemble des acteurs rassemblés, va au-delà d'une procédure de simple consultation. Au SPPPI les propositions d'action, regardées prioritairement sous l'angle de la perception sociale, placent l'Homme au centre des préoccupations. C'est l'originalité de la "**démarche SPPPI**" qui inspira sans doute le Grenelle de l'Environnement pour généraliser la "concertation à cinq".

Dans ce contexte, rappelons cette phrase du décret du 22 août 2008 portant création des SPPPI en France : "Par l'information et la concertation, les SPPPI visent notamment à favoriser les actions tendant à maîtriser les pollutions et nuisances de toutes natures et à prévenir les risques technologiques majeurs des installations classées".

Réunissant des compétences techniques, scientifiques, socio-économiques, citoyennes et humaines, le SPPPI assume son rôle de communicant en matière d'environnement industriel et d'expertise collégiale. Reposant sur un processus de construction collective de démarches transparentes pour "réguler" des conflits d'intérêts souvent contradictoires en matière d'environnement-développement, la "**méthode SPPPI**" permet d'épuiser les voies de la négociation et du consensus avant de recourir à l'arbitrage politique, stade ultime de la décision.

La **mobilisation** de tous les membres et partenaires du SPPPI est requise. Pour être efficace dans la durée, cette mobilisation ne saurait être uniquement insufflée "par le haut", elle passe nécessairement par la responsabilisation individuelle de chacun des acteurs concernés et la pratique de débats ouverts, partagée par tous.

Pour cette **mobilisation**, parmi les pistes ouvertes sur des sujets d'actualité, le SPPPI propose (liste non exhaustive) :

- D'inscrire les actions transrhénanes du SPPPI dans les perspectives de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.
- De développer l'accueil des porteurs de projets innovants et orientés vers la protection de l'environnement et le développement durable (Tous porteurs de projets publics ou privés de développement industriel ou d'aménagements urbains, émargeant à l'un des cinq collèges du SPPPI).
- De conduire des actions de communication pour une culture permanente du risque, s'adressant notamment aux nouveaux enseignants scolaires et aux nouveaux élus communaux.
- D'ouvrir les activités à la prévention des pollutions et des risques autres que ceux d'origine industrielle et participer à la réflexion locale sur les risques émergents, en matière de santé-environnement.
- De participer aux rencontres nationales du " Club " des SPPPI de France qui mobilisent des agents de l'État (DREAL, DDT, etc.).
- D'organiser des Rencontres-débats autour de conférenciers « extérieures » (Scientifiques, Technologues, Politiques, Exploitants industriels, Responsables associatifs) sur des sujets proposés ou d'actualités choisis.

Les perspectives d'action du SPPPI se trouvent dans la **Synthèse des objectifs** (ci-dessous, commission par commission) extraite du **diaporama d'ouverture** présenté à l'approbation du Conseil d'Orientation du SPPPI lors de la séance du 15 octobre 2015.



Conseil d'Orientation
du SPPPI de Strasbourg-Kehl
Sitzung des S3PI-Orientierungsrates

En symbiose avec la 12^{ième} Assemblée Plénière
in Symbiose mit der 12. Vollversammlung

15 octobre 2015
Maison de l'Entreprise

Espace Européen de l'Entreprise (E3) à SCHILTIGHEIM

Présentation Partie 1: Lothaire Zilliox, président du SPPPI



7^{ème} Conseil d'orientation
Strasbourg, 15 octobre 2015
7. Sitzung des Orientierungsrats :
Die Zielrichtungen des S3PI betreffen 3 Aktionsgebiete

Le Conseil d'Orientation a pour mission d'arrêter **les objectifs du SPPPI** qui se situent :

- ◆ pour partie dans la **concertation**, la plus **en amont** possible, autour des projets relatifs à la prévention des pollutions et/ou à la maîtrise des risques technologiques,
- ◆ pour partie dans la **conception de messages** susceptibles d'améliorer la compréhension des démarches de tous les acteurs concernés par l'environnement industriel, acteurs aux intérêts divers et variés, souvent contradictoires,
- ◆ pour partie dans la **valorisation d'acquis** – scientifiques, techniques, sociaux et culturels – à **relayer** durablement vers les décideurs économiques et politiques (objectif: *aide à la décision*), comme vers les citoyens (objectif: *démocratie participative*).

Synthèse des **objectifs** correspondant aux thèmes **des cinq commissions du SPPPI**, *verfolgte Ziele der fünf Sonderausschüssen des S3PI* :



Les objectifs « Air et Bruit » (Environnement et Santé)

- LUFT UND LÄRM ("UMWELT und GESUNDHEIT") -

relèvent de la Commission (sous la présidence - de 1993 à 2014 - du Prof. **Alain CANTINEAU** de la Fac. de Médecine de l'Université de Strasbourg)

présidée - depuis Juin 2015 - par Mme **Andrée BUCHMANN**,

Présidente de l'OQAI et membre du Conseil National de l'Air, Conseillère Régionale et membre du Congrès du Conseil de l'Europe,

Les objectifs concernent globalement des sujets de Santé-Environnement, avec :

- ✂ Le suivi de l'engagement de progrès des industriels signataires de la «Charte Odeurs!» par le groupe de projet «! nuisances olfactives! » (Pilote M. Jean-Luc Déjeant).
 - ✂ L'accompagnement de la procédure de prévention transrhénane améliorant la qualité de l'air respiré par les populations (Cf. le projet «! Atmo-IDEE! », programme INTERREG Rhin Supérieur, 2012-2014) dans le cadre du groupe de projet «!PPTPA!» (Pilote M. Joseph Kleinpeter).
 - ✂ Le suivi du PRSE 2 et l'initiation au PRSE 3, y compris l'information relative à la révision des procédures d'alerte en cas de «pics de pollution!» atmosphérique.
 - ✂ La participation au comité de suivi du PPA de l'agglomération strasbourgeoise (version révisée 2014) et aux Commissions de Suivi de sites (CSS) des exploitations industrielles émettrices de rejets atmosphériques.
- L'impact sur la qualité de l'air d'épandages de fertilisants et de pesticides en agriculture intensive et ses conséquences en matière de santé pourront être analysés.
- ✂ Le démarrage d'une action pluridisciplinaire en matière d'effets de la pollution de l'air notamment par les **particules fines, les pics d'ozone** etc, sur la santé humaine, associant l'ASPA, des statisticiens, des médecins praticiens et cliniciens (spécialistes de pathologies respiratoires, cardio- et neurologiques, urgentistes aux accidents vasculaires cérébraux-AVC, ...).
- L'action programmée (Cf. PRSE 2) sur le sujet « AVC » dès 2011, a été retardée par manque de moyens financiers et humains mis à disposition par les Hôpitaux (Strasbourg et Heidelberg)
- ✂ Les efforts pour susciter des projets de réduction des nuisances sonores (avec un suivi de la **cartographie du bruit sur le territoire d'action du SPPPI**) ainsi que pour proposer la mise en œuvre d'un plan d'action multipartenaire à l'échelle de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau . (Cf. C. T. « Actions Transrhénanes »)



Les objectifs « Eau, Sols et Déchets »

- WASSER, BODEN UND ABFALL-PROBLEMATIK -

relèvent de la Commission présidée depuis juillet 2015 par Mme **Béatrice Bulou**, Maire de Mundolsheim, Vice-présidente de Strasbourg-Eurométropole

Ces objectifs sont pour l'essentiel :

- ✂ L'examen des moyens engagés pour assurer durablement l'alimentation en eau potable des populations à partir de forages prélevant les «!eaux brutes!» de la nappe phréatique. Les eaux souterraines de l'aquifère rhénan subissent les effets d'activités humaines diverses, sources de pollutions ponctuelles et/ou diffuses. Le SPPPI participe au suivi des «!Observatoires de la nappe!» gérés par ses partenaires financeurs (Eurométropole, C.Dép.67-SDEA, Région-CLE/ SAGE ILL-Nappe-Rhin, DREAL Alsace).
 - ✂ La participation aux travaux de révision des plans d'**élimination de déchets**, de réaménagement d'anciens sites industriels pollués (ex.: **sols contaminés** et réutilisation de terres excavées; **dépollution d'aquifères** tels le site de l'ex-Raffinerie de Reichstett, ou le secteur des jardins ouvriers de la Robertsau, sous l'impact de pollutions par produits pétroliers d'origines multiples).
- ✂ Les actions pour la **prise de conscience** par tous les usagers de l'eau de l'impératif vital de préservation de la **qualité des eaux** souterraines, sont encore à intensifier. (Y compris la nécessité d'anticiper les conflits potentiels entre acteurs aux intérêts contradictoires)
 - ✂ Dans la perspective du développement durable concernant l'état et l'évolution de la qualité des eaux, le SPPPI s'efforce non seulement de disposer des **informations** les plus objectives au plan scientifique (invitation de chercheurs) mais aussi d'**améliorer leur transmission** aux élus, aux professionnels et au «!grand public!» (Colloques pluri-acteurs).
- Exemple de Conférence:** Etude des effets du changement climatique sur le **cycle de l'eau** en Alsace (Zones inondables, qualité des eaux de surface,...)
- Prospective:** Les impacts de pompes à chaleur-climatiseurs, l'accès à la géothermie profonde, le stockage de déchets ultimes, sont des **sujets actuels d'interrogation sur les deux rives du Rhin**.



La Prévention des Risques Technologiques

- PRÄVENTION DER TECHNOLOGIE-RISIKEN -

relève de la Commission nouvellement présidée par
M. Yves Bossuyt, Directeur de la Protection Civile à la Préfecture
du Bas-Rhin (SIRACEDPC)

La priorité est de susciter une culture du risque auprès des riverains de sites industriels :

- ✂ L'objectif du SPPPI est de contribuer à l'efficacité des plans particuliers d'intervention (PPI) concernant l'organisation des secours en cas d'accident grave dont les conséquences débordent les limites d'un établissement industriel classé Seveso « seuil haut! ». Concernant les procédures à appliquer, il s'agit d'accentuer les explications sur l'ensemble du territoire d'action du SPPPI, notamment sur les deux rives du Rhin.
- ✂ Pratiquer la participation d'observateurs du SPPPI lors des exercices PPI d'entreprises à risques et être présent aux «!retours d'expériences!».
- ✂ L'information des populations sur les risques que peuvent générer les canalisations de TMD (gazoducs, oléoducs), enterrées en milieu urbanisé, est devenue une priorité en matière de prévention d'accidents
- ✂ A l'amont d'un «!plan de secours!» (PPI), se situent l'information et le partage des connaissances en matière de **précaution** (le «!Principe», souvent évoqué à tort), de **prévention** (les Plans de Prévention des Risques Technologiques: **PPRT**) et de **responsabilité** partagée (Diffusion de documents-guide et plaquettes d'entreprises, édition de la Lettre d'information des membres, rencontres du SPPPI avec élus communaux et responsables d'établissements scolaires! » pour l'organisation des **PPMS** -« Plan Particulier de Mise en Sécurité »-).
- ✂ L'**objectif** des Rencontres-débats au SPPPI portant sur ces sujets (combinant niveaux techniques et dimensions humaines & sociales) dont la complexité est trop souvent cachée sous un langage «!de spécialistes!», **est d'apporter les éléments de compréhension adaptés à tous les publics**. Il s'agit de consolider les efforts de pédagogie entrepris en **terminologie** «!accessible à tous » pour une information claire et une formation efficace.
- ✂ Exemple de conférence / Jean-Michel FOURNIAU: «!Pour une culture citoyenne du risque, au-delà de la gouvernance concertée!»



Les Actions transrhénanes

- RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN -

relèvent de la Commission présidée par le
Dr. Claus-Dieter SEUFERT, membre élu au Gemeinderat
Kehl et au Landrat Ortenau

Les principaux objectifs sont :

- ✂ La **concertation transrhénane** relative aux projets d'exploitations industrielles sur le territoire du SPPPI de Strasbourg-Kehl (ex.de nouveaux projets: BTL/UPM en rive gauche; forages de géothermie profonde des 2 cotés du Rhin). La démarche d'application de la directive SEVESO 3 participe de cette concertation transfrontalière **à intensifier**. Bon nombre d'informations en matière d'environnement-développement et de maîtrise des risques, traversent encore difficilement le Rhin, mais pas seulement !
 - ✂ La proposition d'un **réseau transrhénan** d'approvisionnement en chaleur produite (Eviter le gaspillage par non-récupération de l'énergie d'origine industrielle).
 - ✂ L'élaboration souhaitée d'un plan d'action contre toutes les **nuisances sonores** à l'échelle de l'Eurodistrict (cf. C.T. «! Air et bruit!»).
 - ✂ Le suivi du groupe de projet **PPTPA** («! Procédure de Prévention Transrhénane de la Pollution Atmosphérique! ») et l'application des résultats de l'action programmée INTERREG IV sous l'intitulé « **Atmosphère et Industrie** dans les Eurodistricts du Rhin Supérieur » (projet **Atmo-IDEE**, porté par l'ASPA, sur initiative du SPPPI, rassemblant plusieurs partenaires institutionnels des deux rives du Rhin).
 - ✂ La contribution, au titre de l'expertise collégiale transfrontalière, au rapprochement et à «!l'éclairage!» des acteurs engagés dans la **mutation énergétique** dans la région du Rhin Supérieur (ex. promotion d'énergies décarbonées, renouvelables).
- Après le 2^e séminaire «! **Tiefen-GEOTHERMIE profonde!**», il s'agit de réfléchir aux perspectives des projets d'exploitation des ressources énergétiques du fossé rhénan.



La Commission « Information & Communication »
 - ÖFFENTLICHE INFORMATION & KOMMUNIKATION -
 est présidée par Mme **Françoise TONDRE**, expert en Risques majeurs,
 ancien membre de la Direction du Patrimoine culturel et naturel au
 Conseil de l'Europe

L'INFO-COM, transversale aux «! objectifs thématiques!» précédents, consiste à :

- ✂ Réaliser les **documents-guides** et **plaquettes d'entreprises** répondant à la réglementation et développant la culture du risque auprès des publics concernés. Participer aux exercices PPI.
- ✂ Partager les **connaissances** scientifiques et techniques dans la perspective du développement durable par des séminaires et des conférences-débats. Exemples de **sujets** :
 - ☞ Entreprises industrielles et Urbanisation; devenir des friches industrielles; dépollution et valorisation des terres excavées;
 - ☞ Energie-Climat: Les Matériaux Nanoporeux; Risques et avantages de la Géothermie profonde; Impact du Climat sur les ressources en Eau;
 - ☞ Nuisances environnementales et impacts sur la santé humaine.

✂ Echanger sur diverses **actions multipartenariales** en cours – avec: **DREAL** (PRSE, PPA, PPRT,...), **ASPA** (Atmo-IDEE), **Adème** (CREA), **Industriels** (autorisations, projets, CCI, FIA), **Préfecture** (CSS, PPI et plans communaux de sauvegarde), **Eurométropole** (ONap, Eco-Quartiers,...), **CD-67** (Foncier, Aménagement-Territoires,...), **Région** (prospective Alsace 2030,...), **Eurodistrict** (Green-Economy, Risques,...)

✂ Editer des **documents d'information**: Lettre semestrielle du SPPPI; plaquette bilingue «Risques majeurs dans la région du Rhin supérieur/ RISIKEN AM OBERRHEIN!»

✂ Présenter les actions du SPPPI dans les filières de formation professionnelle en santé, environnement et développement (Médecine, Eco-Conseil, Parlement de Lycéens, Universités d'été - EUCOR)

✂ NB / Terminologie : **Dans nos discours et actions, il s'agit de bien faire la différence entre**

...(i) **concertation** (processus amont à tout projet),

(ii) **consultation** (processus sur un projet existant),

(iii) **information** (processus de mise en œuvre d'une décision déjà prise)

LE SPPPI EST AVANT TOUT UNE STRUCTURE DE CONCERTATION !
Objectif: Proposer des formes de concertation souvent innovantes pour des projets ayant parfois un impact très fort sur les territoires.

4.- SUPPORTS D'ACTION et MOYENS du SPPPI

HANDLUNGSTRÄGER und FINANZIERUNG des S3PI

4.1 – L'A.P.I.A.S. (Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Agglomération Strasbourgeoise) Der S3PI-Verwaltungsverband APIAS

Association "**support d'action**" du **SPPPI**, l'APIAS a été créée lors de l'Assemblée constitutive du 11 décembre 2001. Ses statuts ont été déposés le 8 janvier 2002 au Tribunal d'Instance de Strasbourg. L'APIAS fut inscrite le 8 février 2002 au registre des associations. L'Assemblée générale extraordinaire du 21 février 2006 adopta les statuts actuellement en vigueur. Le siège social de l'Association est situé à la DREAL Alsace.

L'**APIAS** a pour objet (i) la mise en place et la gestion des moyens matériels, financiers et humains nécessaires au bon fonctionnement du SPPPI et (ii) la réalisation des actions décidées par le SPPPI. Pour l'ensemble de ses activités, le SPPPI de Strasbourg-Kehl peut compter sur une stabilité organisationnelle grâce au "support" de l'APIAS.

Mme Laurence Morival, secrétaire du SPPPI-APIAS (Son embauche par l'APIAS date du 1^{er} juillet 2002), assure les fonctions d'assistante de direction auprès de la présidence de l'Association et du SPPPI. Son poste est financé par les subventions annuellement versées à l'APIAS par l'Eurométropole Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Strasbourg et du Bas-Rhin et la Fédération des Industries d'Alsace (FIA) versent une cotisation annuelle à l'APIAS.

Le 30 mai 2014, la nouvelle composition du Bureau de l'APIAS a été inscrite au Registre des Associations de Strasbourg : M. Lothaire Zilliox, Président du SPPPI succéda à M. Daniel Bernard à la présidence de l'Association. Lors de la réunion de l'Assemblée Générale de l'A.P.I.A.S. du 20 février 2015 dans les locaux de la DREAL Alsace, M. Daniel Bernard, Président d'Honneur du SPPPI et de l'APIAS, fit savoir qu'il souhaitait être déchargé de ses engagements au sein de l'Association.

4.2 - La DREAL Alsace, support technique du SPPPI Die technische Fachbehörde des S3PI

Pour le suivi d'actions à caractère technique, le SPPPI s'appuie naturellement sur les relations avec l'équipe de direction et les services de la DREAL dont principalement le Service Risques Technologiques (SRT). En fonction des sujets abordés, le chef du SRT missionne auprès du SPPPI le collaborateur du Service ayant en charge la question à traiter. Ainsi le SPPPI trouve ponctuellement, auprès d'Inspecteurs d'installations classées (ICPE), d'ingénieurs de l'Industrie et des Mines, de "Techniciens de l'Environnement", des interlocuteurs précieux et disponibles.

Dans ce contexte, l'activité principale revient à l'agent que le SRT-DREAL met au service du SPPPI en tant "**qu'animateur permanent**", au sens de la Charte nationale des SPPPI de France. Son rôle est d'assurer durablement - *dans la limite des 20% de son temps d'activité d'agent* - le "**secrétariat technique**", notamment en liaison avec les Présidents de Commissions thématiques et les Pilotes de Groupes de projets.

Depuis l'automne 2014, Mme Cécile NOBS occupe au SPPPI de Strasbourg-Kehl, le poste de "**Secrétaire technique**" (Cf. La Lettre N°40-novembre 2014 du SPPPI). Désignée par M. Olivier BORELY, Chef du SRT, elle succède dans cette fonction à Mme Sophie SANSON qui avait été proposée en janvier 2012 par M. François ROUSSEAU.

Faisant équipe avec la secrétaire du SPPPI-APIAS, la "Secrétaire technique" a pour mission auprès de la présidence du SPPPI :

- (i) **D'activer** la tenue et d'**assurer** le suivi des Réunions-débats des Commissions thématiques et Groupes de projet, en assistant leurs Présidents et Pilotes respectifs, en liaison avec les contributeurs des divers Collèges du SPPPI ;
- (ii) **De contribuer** à la réalisation d'outils d'information du SPPPI et d'y **impliquer** les "personnes-ressource" des Services (Etat et Collectivités territoriales), les spécialistes en technologies industrielles (entrepreneurs et chercheurs scientifiques) ainsi que d'autres acteurs concernés (Elus locaux, Salariés d'entreprises, Consommateurs, Riverains) ;
- (iii) **De représenter** le SPPPI local au niveau des réseaux nationaux (Club des SPPPI, Forum inter-SPPPI, Assises Nationales des RT) et de lui **transmettre** un "retour" d'informations actées, d'objectifs partagés et de perspectives envisagées.

4.3 - Le Secrétariat du SPPPI-APIAS : Accueil, Animation et Gestion Das S3PI-Sekretariat in seiner Rolle

Mme Laurence MORIVAL, l'unique salariée de la structure, est en charge du secrétariat du SPPPI-APIAS dans le cadre de sa fonction d'assistante de direction auprès de la présidence.

Elle assure, avec Mme Ann-Margret Amui-Vedel, « personne-relai » du SPPPI (Verbindungsbeamte) à la Ville Kehl, les relais indispensables au bon fonctionnement du SPPPI à l'échelle de l'agglomération transrhénane de Strasbourg-Kehl. Au-delà des tâches administratives et de gestion, elle participe, avec les animateurs – tous bénévoles – de commissions thématiques et de groupes de projet, à l'organisation des missions de concertation. Dans ce rôle, elle a pour partenaires la "secrétaire technique" (Mme NOBS, Pôle risques chroniques à la DREAL) et la "personne-relai" du SPPPI en rive droite du Rhin (Mme AMUI-VEDEL, Stadtverwaltung Kehl). Il s'agit d'une activité d'organisation d'échanges structurés (réunions-débat, conférences, séminaires, ...) autour de thématiques et projets d'action mobilisant toutes les parties prenantes. Les "parties prenantes" sont à définir comme toute personne ou groupe pouvant être affecté par les activités induites par un sujet donné ou un projet, local ou transrhéna.

La gestion des ressources matérielles et financières du SPPPI-APIAS

Remarque préliminaire : Au SPPPI, de nombreuses activités et réalisations sont à mettre au compte de contributions BENEVOLES, et d'engagements VOLONTAIRES des membres et/ou partenaires impliqués. Il en est ainsi pour la **gouvernance** et l'animation de la structure. Quant au **fonctionnement** quotidien, il repose sur la seule salariée en charge du secrétariat du SPPPI-APIAS.

La mise à disposition des **moyens** de "fonctionnement courant" du secrétariat du SPPPI-APIAS, en provenance du Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Ministère en charge de l'Environnement), s'opère via la **DREAL Alsace** où se trouvent localisés le SPPPI et le siège de l'APIAS.

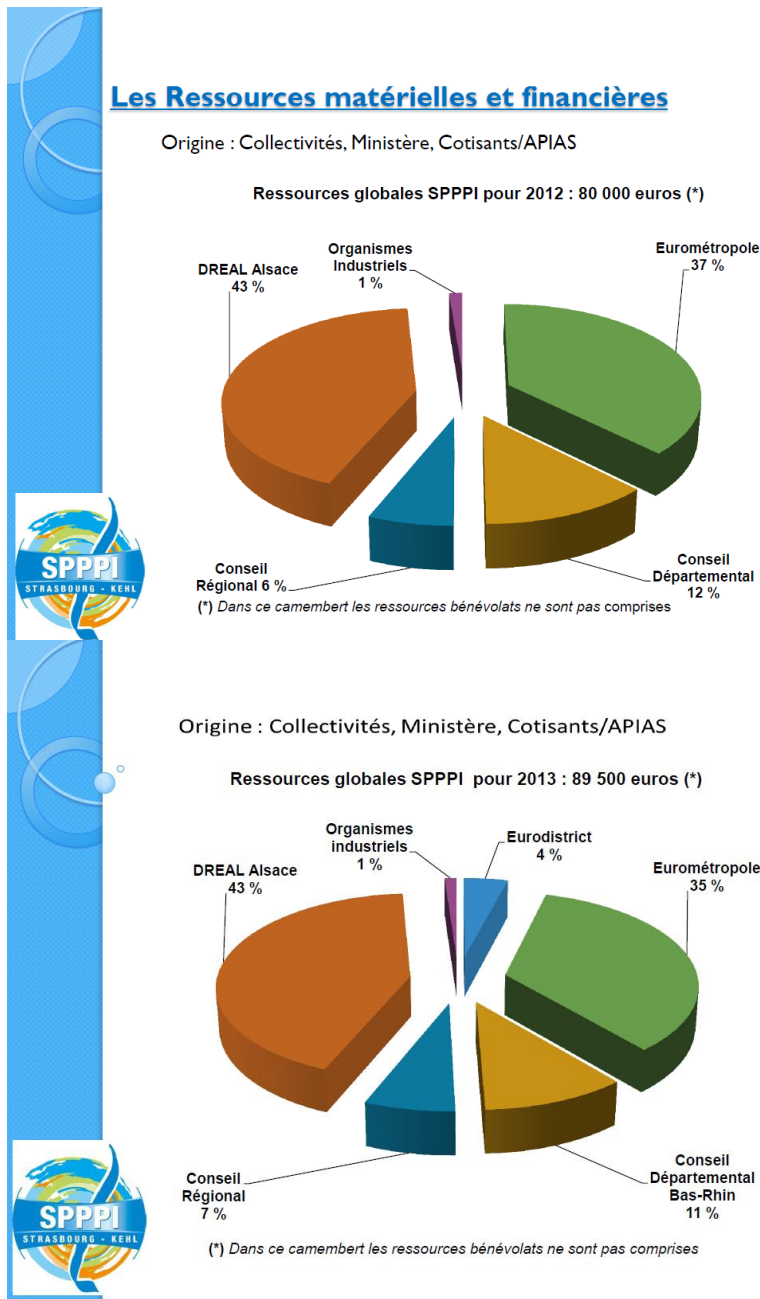
L'hébergement du SPPPI se fait par la mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la DREAL Alsace qui finance l'ensemble des besoins de son secrétariat (reprographie, informatique, courriers, téléphone, salles de réunions, organisation et frais des sessions de commissions, de l'assemblée plénière, ...).

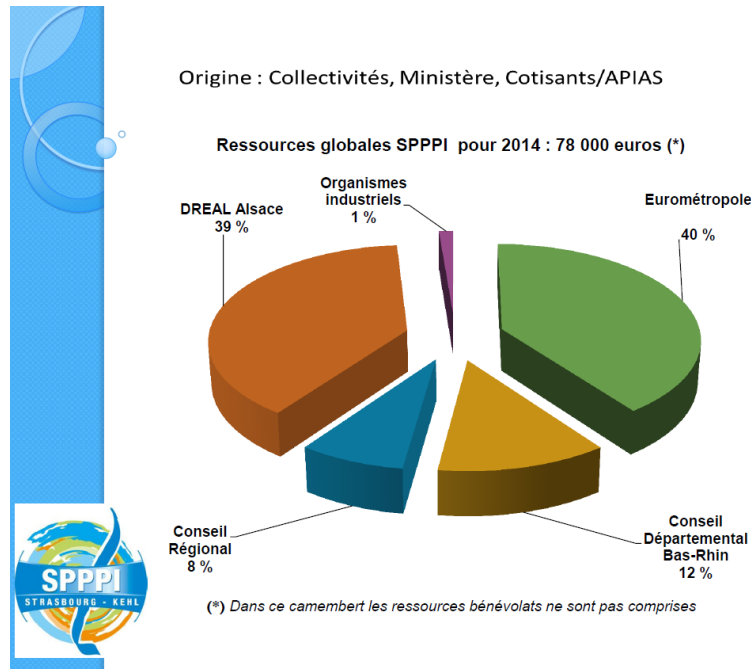
Diverses réalisations documentaires du SPPPI bénéficient de crédits d'Etat (via la DREAL Alsace) qui couvrent intégralement les frais de :

- ✓ Création, édition et diffusion des **Lettres d'information** du SPPPI (En 2013, les N°37-Mai et N°38-Novembre ; en 2014, les N°39-Mai et N°40-Novembre ; en 2015, le N°41-Mai) ;
- ✓ Mise à jour du **document-guide** sur les risques technologiques (Le coût des plaquettes d'entreprises industrielles SEVESO du Bas-Rhin, qui sont jointes au Guide du SPPPI, est pris en charge par les exploitants) ;
- ✓ Création et de réalisation du document d'**information bilingue (F et D) sur les Risques Majeurs** destiné aux populations domiciliées ou séjournant dans les Territoires du Rhin Supérieur.

Remarque : Il est à noter la participation financière de l'EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau à la tenue par le SPPPI, le 24 mai 2012 à Strasbourg, du 1^{er} Séminaire transrhénan sur la géothermie profonde (Versement intervenu en 2013).

Un **aperçu illustré** des ressources du SPPPI-APIAS (années 2012, 2013 et 2014) :





4.4 - Le Mot de reconnaissance aux acteurs engagés au SPPPI Das Wort der Anerkennung

Les moyens financiers apportés au SPPPI via l'APIAS, tant pour le salaire de la secrétaire que pour des actions ciblées, sont les aides indispensables au fonctionnement de cet organe indépendant de concertation permanente. La présidence du SPPPI tient à remercier vivement de leur soutien, les élus et décideurs politiques des collectivités territoriales, ainsi que les responsables de leurs services chargés de la gestion des "affaires environnementales".

Le SPPPI est reconnaissant à l'ensemble des services de l'Etat, dont notamment la DREAL Alsace, pour leurs réponses aux sollicitations d'ordre administratif et technique de mise à disposition de diagnostics et données. Le SPPPI se félicite de la participation de plusieurs responsables d'entreprises aux diverses activités de prévention des risques et pollutions. Sans partenariat industriel, au sens large, le SPPPI serait vide de sa substance d'organe utile au développement d'une société de progrès. Sur l'ensemble des problématiques industrielles abordées, le SPPPI doit favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes et pratiquer la concertation qui colle, pour le mieux, aux spécificités du territoire et du public concerné. Sans la participation aux débats de représentants éclairés des associations et riverains, de la communauté scientifique et des médias locaux - vecteurs d'information prisés par les citoyens -, la concertation dans l'optique d'une aide à la "décision partagée" serait impossible. L'équipe d'animation du SPPPI leur exprime sa gratitude.

4.5 – Remarques finales "de prospective" Abschliessende Bemerkungen

Pour les années à venir, l'objectif partagé est de mobiliser une majorité de membres du SPPPI (tous Collèges confondus) ainsi que leurs partenaires habituels et ceux qui sont encore à conquérir dans la perspective de l'aménagement durable du territoire, de la prévention des risques et pollutions et de la protection de la santé.

A l'expérience de la vingtaine d'années écoulées depuis sa création, la réalisation du programme 2015-2016 du SPPPI repose sur l'implication des Présidents de Commissions thématiques et des Pilotes de Groupes de projets, sur le fonctionnement efficace de l'équipe du secrétariat et plus généralement sur l'engagement durable de tous les bénévoles, actifs permanents du SPPPI-APIAS, qui sont tous invités à être des "relais du SPPPI" vers l'extérieur.

Pour certains partenaires, il serait judicieux d'élargir le champ d'action du SPPPI avec le pilotage de nouveaux groupes d'exploration et de concertation sur des thèmes émergents, en appui aux décisions de politique publique pour réduire tous les risques d'expositions aux "perturbations environnementales", susceptibles d'être à l'origine de pathologies à impact durable sur la santé.

Bien évidemment, pour progresser sur sa trajectoire, le SPPPI ne pourra se passer des soutiens financiers accordés par les Collectivités territoriales à l'APIAS, son association "support d'action". Il serait dommageable que des restrictions budgétaires puissent freiner les efforts du SPPPI, voire mettre en danger l'existence même de son secrétariat assuré par l'unique salariée de la structure. Le nombre de structures de ce type, réunissant en un même lieu autant de compétences techniques, scientifiques, socio-économiques, citoyennes et humaines, pratiquant la concertation ouverte en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, reste extrêmement réduit dans nos sociétés industrielles.

Certes, la pratique d'une "concertation permanente" exige des efforts, de la conviction et de la ténacité dans la durée. La présidence du SPPPI relève ici l'apport essentiel du grand nombre de membres bénévoles qui y contribuent. Aux yeux de nombreux témoins, la "structure SPPPI" a prouvé qu'elle pouvait être efficace, notamment pour désamorcer une crise, réduire des émissions polluantes, améliorer la prévention des risques en initiant des programmes d'études coordonnées à l'exemple du projet INTERREG "Atmo-IDEE". La "méthode SPPPI", approuvée par une majorité de parties prenantes, contribue à rendre plus fructueux les échanges entre acteurs (aux intérêts souvent divergents a priori), grâce à la reconnaissance réciproque de toutes les compétences.

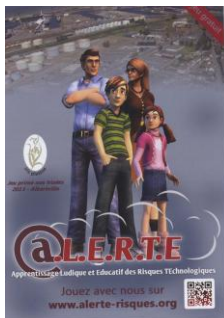
Concernant la complexité des débats autour d'un projet discuté, une "Analyse des pratiques de la concertation en France", (Rapport de l'association "Décider ensemble", mai 2011) identifia, en ces mots, "**les apports de la concertation** : bonification du projet, construction de compromis, production de connaissance, construction de liens de coopération et/ou de confiance avec les parties prenantes, Autant de raisons d'envisager sérieusement de pratiquer la concertation !"

5. - REVUE DE PRESSE et Documents-SPPPI édités

PRESSESPiegel und Ausgabe von S3PI-Dokumenten

5.1 – Un choix d'extraits de Presse Presseartikelauswahl

DNA - EDITION DE STRASBOURG, article publié le **7 décembre 2013** par Marie-Sophie Kormann (MSK)
@ L. E. R. T. E. : Apprentissage ludique et éducatif des risques technologiques.



Le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de Strasbourg-Kehl (SPPPI) découvrirait ce jeudi un jeu vidéo éducatif qui sensibilisera les jeunes aux bons réflexes en cas de risques technologiques.

Le scénario se situe partiellement dans la rue et la progression des tableaux peut se terminer de manière mortelle pour les personnages. Mais "A.L.E.R.T.E" n'a rien à voir avec "Ultra street fighter IV" ou "The division". Le serious game (jeu sérieux, littéralement) est un outil pédagogique tout juste créé pour sensibiliser les écoliers et collégiens aux risques technologiques.

Un contenu réaliste mais pas traumatisant

Le jeu vidéo gratuit en ligne (*) met en scène une famille de quatre personnes. Au moment où un nuage toxique se forme après un accident sur un site Seveso, le père est dans la supérette dont il est gérant. La mère se déplace en voiture dans le quartier. L'adolescent se promène avec un copain, et la petite dernière est en classe.

Le joueur est invité à s'occuper successivement, durant une dizaine de minutes, de tous ces personnages mis en difficulté. Le père doit-il laisser sortir un homme en panique du bâtiment ? La mère peut-elle se garer et téléphoner pour avoir plus d'informations ? Que doivent faire les ados au moment où ils entendent la sirène après l'explosion ?

Les choix opérés par le joueur permettront de gagner ou perdre des points qui détermineront ensuite si sa réaction au danger est adéquate. Le contenu est réaliste, le scénario ayant été visé par des pros.

On notera cependant que même si des personnages peuvent mourir ou être blessés dans l'action, le graphisme est très loin d'être traumatisant.

Outre l'action et les choix qui font progresser le joueur, ce dernier doit développer son sens de l'observation (trouver du scotch pour calfeutrer les aérations, penser à allumer une radio pour avoir un message officiel sur l'accident) et peut ouvrir des fenêtres informatives. Ces dernières sont proposées en feed-back lorsqu'une action ou une indécision font perdre des points. Elles donnent aussi des explications sur les dispositifs ou les structures existants, notamment celles d'information et d'échange que sont les secrétariats de prévention des pollutions.

Un seul scénario disponible à ce jour

Sur une idée née dans le Pas-de-Calais, l'ensemble des 15 SPPPI de France a contribué à rassembler les 50 000 € nécessaires à la création du jeu. Un seul scénario (le nuage toxique) est disponible à ce jour. Mais il n'est pas exclu d'ajouter, à moyen terme, un scénario d'explosion, un accident nucléaire ou une catastrophe naturelle.

Complément utile aux dépliants (peu lus par les plus jeunes) et exercices grandeur nature (chers et complexes) existants, A.L.E.R.T.E possède un attrait ludique qui devrait cartonner auprès des écoliers.

Autre avantage : on peut avoir perdu quasi toute sa famille" et repartir de zéro pour améliorer son score !



EDITION DE STRASBOURG
VILLE DE STRASBOURG
Signalements en baisse

DNA par MSK, publiée le 29/12/2013 à 05:00

Strasbourg Alerte aux « épisodes olfactifs » Signalements en baisse

L'usine d'incinération des ordures au Rohrschollen : son impact olfactif ne génère pas de signalements intensifs. Photo archives DNA – Michel Frison

Instauré en 2001, le numéro de téléphone centralisé à la communauté urbaine pour les signalements de nuisances olfactives montre une activité en nette diminution. Décryptage.

Le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Strasbourg-Kehl réunissait dernièrement son groupe « Nuisances olfactives ». L'occasion de tirer un bilan 2011 et 2012 du numéro de signalement mis en place à la communauté urbaine de Strasbourg par le service Environnement et écologie urbaine.

Une charte « volontaire » pour les entreprises

156 appels ont été enregistrés en 2011, répartis sur 112 jours. 86 % des plaintes émanaient de Strasbourg, 13 % de Kehl, 1 % seulement du secteur CUS hors Strasbourg. L'enquête qui suit normalement les signalements a permis, cette même année 2011, d'attribuer 39 épisodes signalés à un des signataires de la charte « Odeurs ».

Cette charte réunit de manière volontaire les entreprises industrielles du territoire concerné souhaitant améliorer leur impact olfactif. Ce qui implique une communication transparente sur la question et quelques investissements, a minima dans des modifications de procédures de fabrication. Neuf autres épisodes ont été reliés à des sociétés non signataires de ladite charte.

Quoi qu'il arrive, l'épisode olfactif imputé à une entreprise donne toujours lieu à un contact téléphonique avec elle par le service Environnement de la CUS, parfois à un déplacement sur site (en cas de nombre d'appels supérieur à quatre).

Améliorations ou lassitude ?

En 2012, on constate un effondrement du nombre d'appels, avec un total de 62, répartis sur 50 jours. 58 % des plaignants résident à Strasbourg, 21 % proviennent du reste de la communauté urbaine, et 21 % de Kehl. Seulement 11 de ces épisodes signalés ont été rattachés à des entreprises signataires de la charte. Deux sont imputés à des entreprises non signataires.

Pour mémoire, le président du SPPPI Strasbourg – Kehl rappelle les 245 jours de plainte enregistrés l'année d'instauration du numéro, en 2001.

Lors de la discussion qui a suivi ce bilan, les représentants associatifs et les entreprises ont délivré chacun son analyse. La disparition d'entreprises très stigmatisées par le passé, Stracel ou encore la raffinerie de Reichstett, peut expliquer une partie de cette diminution d'intérêt pour le numéro d'alerte « odeurs ».

Par ailleurs, des travaux peuvent être imposés par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), comme ceux, très lourds, chez le fabricant de levures SIL FALA, rue de Saint-Nazaire.

Ladite entreprise a travaillé, en 2012, sur l'installation d'un système expert permettant d'éviter les pics de pollution olfactive durant le processus de fabrication. Investissement annoncé lors de la réunion l'autre jour : 9 000 € pour chacune des neuf cuves.

Enfin, au-delà de ces efforts issus d'un dialogue constructif, les représentants des associations ont relevé une méconnaissance du public pour ce numéro d'appel. L'éventuelle lassitude des citoyens sur des phénomènes olfactifs récurrents. Enfin, le côté un peu abrupt de l'accueil sur le numéro, qui est un répondeur annonçant simplement « début d'enregistrement ».

Le numéro d'appel « odeurs » est le ☎ 03 88 43 63 87. On y décline, de préférence, son identité et sa localisation, puis on informe du problème en cours.

LA VILLE EN DEBAT Géothermie profonde

Des interrogations légitimes

Les interrogations suscitées de part et d'autre du Rhin par les projets de géothermie profonde sont légitimes, estime Lothaire Zilliox. À l'Eurodistrict de se saisir de la question, estime le président du Secrétariat permanent de prévention des pollutions industrielles.

DE LOTHAIRE ZILLOIX, PRÉSIDENT
DU SECRÉTARIAT PERMANENT DE
PRÉVENTION DES POLLUTIONS
INDUSTRIELLES

«**D**es projets de géothermie profonde au sud de Kehl et à Illkirch-Graffenstaden conduisent les populations de l'agglomération de Strasbourg-Kehl à s'interroger sur leurs impacts éventuels. Pour en savoir plus et surtout donner au public les informations nécessaires à la compréhension des enjeux, le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) de l'agglomération de Strasbourg-Kehl a invité des scientifiques et des opérateurs à confronter leurs connaissances et leurs expériences (séminaire transrhénan du 24 mai 2012, article de Simone Wehrung dans l'édition du 29 mai 2012 des DNA). Ce 13 mai 2014, [le] nouvel article [des DNA] titré « La défiance des citoyens », en pages Locales



La petite commune de Goldscheuer, au sud de Kehl, est pratiquement située à hauteur d'Illkirch-Graffenstaden. Des forages d'essai pour la géothermie profonde sont prévus dans les deux localités – mais aucune concertation. PHOTO DNA – JF BADIAS

de Strasbourg, et concernant plus précisément les projets kehllois, montre « l'hostilité » du public. Quel est le constat ? En l'espace de deux ans – de mai 2012 à mai 2014 – des projets de forages profonds ont été développés des deux côtés du Rhin sans que l'information « réciproque » ait pu traverser le fleuve. Pire encore – coté rive droite – l'information n'a pu franchir la limite communale entre Neuried et Goldscheuer ! Cette absence de communication à tous les niveaux entraîne forcément « la défiance des citoyens », mais pas seulement. Elle pose la question du réel fonctionnement de la « coopération transfrontalière » dans la région et doit interroger les conseillers de l'Eurodistrict « Strasbourg-Ortenau », à l'heure où la campagne des élections européennes devrait rapprocher tous les porteurs de projets d'avenir au service des populations du Rhin Supérieur ! En mai 2012, le SPPPI avait réuni des « spécialistes » scientifiques

et techniques des deux rives du Rhin afin d'inciter les politiques et les opérateurs à aborder conjointement la thématique de l'énergie de demain – dont en particulier la géothermie profonde – dans le « fossé rhénan ». Que peut-on constater en mai 2014 ? Au sud de Kehl (Neuried), comme au sud de Strasbourg (Illkirch-Graffenstaden), des « forages d'exploration » sont programmés à la même profondeur d'environ 2 500 mètres, dans la même structure géologique du fossé rhénan, sur des sites voisins quasiment à même hauteur kilométrique du fleuve – le Rhin – qui n'est nullement une barrière pour les risques et pollutions, et ceci avec la même absence d'une volonté minimale de concertation entre décideurs des deux rives d'un même Eurodistrict. Que les populations de l'agglomération de Strasbourg-Kehl s'interrogent ne peut surprendre personne ! ■

► Lire aussi en page 17

Cf. LETTRE d'information du SPPPI N° 40 – novembre 2014

*Invitation du SPPPI à l'inauguration et à la visite (privée) du site Blue Paper de Strasbourg le 25 septembre 2014. *Cliché BLUE PAPER: Industriels, Présidente du Port Autonome de Strasbourg, Maire de Strasbourg et Présidents des Collectivités territoriales (Région Alsace, Département du Bas-Rhin, Communauté Urbaine de Strasbourg) côte à côte. (Cf. LETTRE d'information du SPPPI N° 40 – nov. 2014)*



Article publié le 9 février 2015 par Michaël Muller dans "Mittelbadische Presse", une association des Quotidiens de l'Ortenau. (www.bo.de) // Ici, extrait des "Nouvelles de Kehl". L'article rend compte du déroulement du séminaire transrhénan du SPPPI, tenu à Strasbourg le 5 février 2015 sur le "thème controversé" (selon l'expression de l'auteur de l'article) de la **géothermie profonde**. (Vue des intervenants-experts à la tribune, devant un "Auditorium au complet", comptant 180 personnes)

Kehl/Straßburg

Tiefengeothermie: Strenge Kontrollen in Straßburg

Rheinübergreifendes Seminar am vergangenen Donnerstag zum umstrittenen Thema Tiefengeothermie

09. Februar 2015



Die Experten, darunter auch der Kehler Stadtrat der Freien Wähler, Claus-Dieter Seufert aus Kehl (kl. Bild, 2. von vorn), blickten beim Geothermie-Seminar im Centre Administratif auf ein gut gefülltes Auditorium.

Erfahrungen, Chancen und Risiken der Tiefen-Geothermie waren am vergangenen Donnerstag Thema eines rheinübergreifenden Seminars in Straßburg. Dabei wurden auch kritische Stimmen laut. Es wurden aber auch Wege aufgezeigt, wie man die Bürger »mitnehmen« kann.

Tiefen-Geothermie ist auch in Straßburg aktuell ein großes Thema. Anlass genug für das Ständige Umwelt-Sekretariat in Straßburg, die vor allem auf Kehler Seite umstrittene Technologie zum Thema eines rheinübergreifenden Seminars zu machen und Behördenvertretern, Politikern, Wissenschaftlern und Bohr-Unternehmern im Centre Administratif die Chancen und Risiken darlegen zu lassen.

Gleich an mehreren Standorten sind in Straßburg Geothermie-Kraftwerke geplant – unter anderem im Hafen, in Mittelhausbergen und Illkirch-Graffenstaden. Die Energiewende sei ein »Imperativ für die Zukunft«, so Straßburgs Bürgermeister Alain Jund zu Beginn des Hearings. Die Eurométropole Straßburg will bis zum Jahr 2030 eine positive Energie-Bilanz erzielen. Auf keinen Fall jedoch dürfe man dabei die Zukunft in Gefahr bringen. Transparenz sei daher ein Gebot der Stunde.

Xavier Arnoult von der Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), der französischen Aufsichtsbehörde, wies auf die strengen Kontrollvorschriften in Frankreich hin – etwa dass die Prüfbehörde 48 Stunden vor der Zementierung der Bohrung zu informieren ist und hinterher eine Nachkontrolle erfolgen muss, oder dass ein Netz zur Messung seismischer Aktivitäten schon vorher in Betrieb sein muss.

Darüber hinaus seien im Vorfeld eine Vielzahl von Fachbehörden zu hören und auch die betroffene Gemeinde, was nach deutschem Bergrecht zumindest im Erlaubnisverfahren nicht vorgesehen ist. Und schließlich finde vor der Entscheidung eine öffentliche Anhörung statt, und Inspektionsberichte und seismische Daten sind online zugänglich, hieß es.

Doch über die Staatsgrenze dringen solche Informationen meist nicht, klagte FWV-Stadtrat Claus-Dieter Seufert, der den Standpunkt der Stadt Kehl darlegte. Seismische Ereignisse und Grundwasserunreinigungen halten sich nicht an Ländergrenzen – doch das werde in der Kontroverse komplett ausgeblendet. Er forderte denn auch, die Probleme gemeinsam zu lösen.

Seufert erläuterte auch die Gründe, weshalb die Stadt gegen die Genehmigung für die Probebohrungen bei Goldscheuer Klage eingereicht hat – nicht zuletzt wegen der ungelösten haftungsrechtlichen Fragen, sollte es doch zu Schäden an Gebäuden oder öffentlichen Infrastruktureinrichtungen kommen. Immerhin: In dieser Frage scheinen die Bürger in Frankreich besser abgesichert. Dort übernimmt laut Xavier Arnoult der Staat die Entschädigung, wenn der Betreiber ausfällt.

Was Schäden angeht, gaben sich Jean-Jacques Graff (Electricité de Strasbourg) und Jean-Philippe Soulé (Fonroche) als Vertreter der Bohrfirmen optimistisch. Nicht zuletzt habe man viel aus den Erfahrungen einer Experimental-Anlage in Soultz-sous-Forêt gelernt, betonten sie.

Es gab jedoch auch kritische Stimmen. UMP-Stadtrat Yves Le Tallec wies darauf hin, dass gerade im Straßburger Ölhafen gefährliche Substanzen lagern, die nach der Seveso-Richtlinie klassifiziert sind. »Wenn Sie Schadensfreiheit nicht garantieren können, werden Sie Probleme bekommen«, meinte er. Man dürfe das Vertrauen der Menschen nicht verspielen. Vertreter der Bürgerinitiative in der Robertsau äußerten Zweifel, ob das Verfahren, das angewandt werden soll, technisch ausgereift und der Untergrund ausreichend untersucht ist.

Bürger einbinden

Es sei daher wichtig, schon in den frühen Phasen eines Großprojekts die Bürger einzubinden – und nicht erst, wenn es »um die Wurst geht«, so Matthias Holenstein von der Stiftung Risiko-Dialog aus St. Gallen (Schweiz). Partizipation schärfe das Bewusstsein der Bürger, schaffe Vertrauen und Fairness und Sorge letztlich für »robuste Projektentscheidungen«. Voraussetzungen seien jedoch Transparenz und das Vorhandensein von Verhandlungsspielräumen.

Autor:

Michael Müller

in MITTELBADISCHE PRESSE / www.bo.de

Montag, 9. Februar 2015 – *Kehl* heute

DNA Strasbourg,**TEMPS FORTS, "REICHSTETT"***Article publié le 25 avril 2015 par Valérie BAPT*

La société Brownfields qui a racheté 450 hectares de l'ancienne raffinerie de Reichstett s'engage dans la reconversion du site qui devrait s'étaler de 2016 à 2021. **Objectif** : requalifier progressivement et dès que possible la zone en menant, en parallèle, un vaste chantier de dépollution.

La société Brownfields a présenté, jeudi après-midi, **devant le SPPPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles Strasbourg-Kehl) son programme pour reconvertir le site de l'ancienne raffinerie de Reichstett.** Après le rachat de 450 hectares intervenu en novembre dernier, grâce à un accord particulier avec les collectivités locales (lire les DNA du 1er novembre 2014), la société, experte en dépollution et qui a déjà piloté la reconversion d'une vingtaine de sites en France, mène actuellement des études, une phase qui se déroule jusqu'à la fin de l'année.

« Les "lentilles" de pollution se trouvent à deux ou trois mètres de profondeur »

"L'aménagement du site et la commercialisation des lots devraient s'étaler de 2016 à 2021, a annoncé Abdelkrim Bouchelaghem, directeur général de Brownfields en insistant sur un "calendrier volontariste". "Notre objectif, a-t-il expliqué, est de faire revivre le site le plus rapidement possible et de profiter du soutien des collectivités pour faire avancer le projet". L'idée ? Identifier rapidement les acquéreurs potentiels intéressés par les lots, tout en menant en parallèle les travaux de dépollution. Selon les études, sur les 450 hectares, 6 à 8 hectares de sols pollués seraient à traiter. Certains terrains "propres" pourraient donc être vendus à des PME ou PMI, pour de la logistique, avec des conditions suspensives.

En attendant, un gigantesque chantier attend les dépollueurs. La réhabilitation se divisera en plusieurs phases : la démolition (désamiantage et nettoyage), le terrassement pour atteindre les sources de pollution, le retrait des sources de pollution, leur traitement, et enfin le remblaiement. "Ce sont des pollutions simples et connues, ce n'est pas la première fois que nous traitons ce type de pollution", a tenté de rassurer le représentant de Brownfields, en ajoutant que les "lentilles" de pollution se trouvaient "à deux à trois mètres" et non pas à une grande profondeur. Quant à la durée des traitements -sur le site- il faut compter six à douze mois. Des zones, ainsi, seront progressivement dégagées avant d'être requalifiées. N'y aura-t-il pas des obstacles ? s'est-on interrogé dans l'assistance. "Sur le plan technique, non", a répondu le directeur de Brownfields.

Et sur le plan administratif ? La procédure démarre avec les autorisations d'urbanisme puis une kyrielle d'études

(environnement, sûreté, eau, etc.), ce qui prendra forcément du temps... "Herrlisheim a dépollué pendant dix ans, et ils ne sont pas sûrs que la dépollution est totale", a fait remarquer un auditeur. Un commentaire qui n'a pas suscité d'autre réaction...

En tout cas, Brownfields annonce vouloir collaborer avec Wagram Terminal qui, depuis 2013, stocke des hydrocarbures sur une partie du site. Régine Aloird, directrice de Rubis Terminal Alsace, déjà invitée par le SPPPI en novembre dernier, a détaillé son plan d'action pour éliminer les pollutions résiduelles. Celui-ci montre qu'une exploitation est possible en parallèle de la dépollution, qui, un an après l'implantation de la société se poursuit. Le coût, en revanche, risque d'être revu à la hausse... Pour l'heure, Brownfields compte obtenir son permis d'aménager en septembre 2015 et avance un coût de dépollution de 30 millions d'Euros.

VALÉRIE BAPT, 25.04.2015

Illustration du "FACE à FACE Riverains-Industriels" lors du **2^e Séminaire transrhénan du SPPPI sur la géothermie profonde** (Salle des Conseils de Strasbourg-Eurométropole, le 5 février 2015)



(Montage-photos, à partir de publications dans l'édition du 07/02/2015 des DNA-Strasbourg)

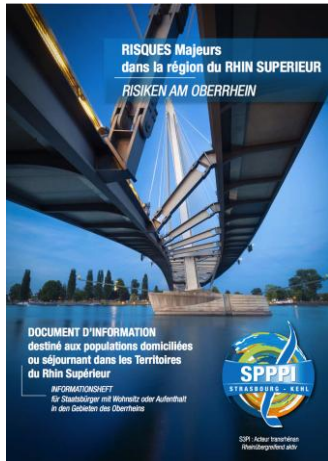
5.2 - Documents édités par le SPPI AUSGABE VON S3PI-DOKUMENTEN

- **LETTRES d'information** du SPPI : En 2013, les N°37-Mai et N°38-Novembre ; en 2014, les N°39-Mai et N°40-Novembre ; en 2015, le N°41-Mai (en **illustration**).

- **Document-Guide** sur les **Risques Technologiques** et **Plaquettes** d'information d'établissements industriels classés SEVESO "seuil haut", destinés aux populations riveraines (habitants à l'intérieur des périmètres PPI)

- Document d'information **bilingue** destiné aux populations domiciliées ou séjournant dans les Territoires du **Rhin Supérieur / Informationsheft für Staatsbürger mit Wohnsitz oder Aufenthalt in den Gebieten des Oberrheins** : "Risques majeurs dans la région du Rhin supérieur / Risiken am Oberrhein". (en **illustration**).

- Remarque : Le SPPI est aussi un "**Vecteur-Relai**" d'informations nationales (**Club des 15 SPPI** de France : plaquette en **illustration** / Forum inter-SPPI, ANRT), régionales et locales (Associations-membres, Partenaires institutionnels : Etat et Collectivités territoriales, CCI et FIA), transrhénanes (Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Landratsamt Offenburg, Regierungspräsidium Freiburg).



Document titled 'C'est quoi cette odeur? Stink's?' with a photo of a man and text about air quality and health risks.

Document titled 'LES BREVES... ..IN KÜRZE' with a photo of people and text about regional news and events.

Document titled 'Annuaire' with a list of members and contact information for the SPPI.

Document titled 'Le SPPI UNE PORTE D'ENTRÉE À LA CONCERTATION PERMANENTE' with a photo of a meeting and text about the permanent consultation process.

REMERCIEMENTS / Ein Wort des Dankes

Pour leur contribution au contenu et à la réalisation de ce Document, j'exprime ma vive gratitude à toute l'équipe d'animation du SPPPI.

Sur la période du 06.06.2013 (date de la précédente Assemblée Plénière) au 15.10.2015 (12e Assemblée Plénière), la présidence du SPPPI a bénéficié (dans la durée ou plus récemment) des disponibilités, services, collaborations et participations (essentiellement bénévoles) de :

- Mesdames BENETREAU, BUCHMANN, BULOUE, TONDRE et Messieurs BOSSUYT, CANTINEAU, SEUFERT, à la présidence de Commissions Thématiques (CT);
- Messieurs BEGEOT, DEJEANT, KLEINPETER, au "pilotage" de Groupes de Projets (GP);
- Mesdames AMUI-VEDEL, MORIVAL, NOBS, PÜTZ, SANSON, au Secrétariat (organisation et gestion, apport technique et relai transrhénan);
- Madame BRASIER-LECAT et Messieurs BERNARD, GRIMM, SPRINGER, au Bureau de l'APIAS, association "support" du SPPPI.

Au nom de toute l'équipe et en mon nom personnel, je renouvelle nos vifs remerciements à l'ensemble des "contributeurs financiers" (Cf. Dans ce Rapport de Synthèse, § 4.4 – "**Le mot de reconnaissance aux acteurs engagés au SPPPI**").

J'adresse à tous les membres, partenaires et amis du SPPPI de Strasbourg-Kehl, un chaleureux et "collectif" MERCI pour leurs engagements volontaires.

Nombreux sont-ils à venir du "Tout Public" (associations, riverains, journalistes,...), du Secteur *industriel* (exploitants, salariés, acteurs économiques), de la Sphère *politique* (élus locaux et représentants des collectivités territoriales), des Services de *l'Etat* (autorités gouvernementales et administratives), de la Communauté *scientifique*, (personnalités qualifiées, chercheurs en sciences physiques, humaines et sociales).

Lors des rencontres-débats en particulier, ce sont eux qui confèrent au SPPPI sa nature spécifique de "lieu de concertation" pluri-acteurs et trans-disciplinaires.

Am Ende dieses Berichts, gilt mein bester Dank allen Mitglieder und Partner des S3PI. In meinen Dank schließe ich insbesondere das ganze Betriebsteam der S3PI-Einrichtung mit ein. Die Bereitschaft und die Beiträge der hier oben genannten Mitglieder haben es erlaubt dieses Dokument zur 12. Vollversammlung des S3PI Strassburg-Kehl am 15.10.2015 herzustellen.



Lothaire ZILLIOX,
DR CNRS e.R. & Senator Eh des KIT,
Président du SPPPI de Strasbourg-Kehl

